

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-89

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 6 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
FNACA Côte de Nacre	Acquisition d'un drapeau	500 €
Comité Régional résistance et mémoire, combattants volontaires de la Résistance et de la compagnie Scamaroni	Concours annuel sur la Résistance et la Déportation 2012	6 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-90

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux animations locales, pour un montant total de 9 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Comité des fêtes de Notre Dame de Cenilly (50)	Organisation d'une course de voitures à pédales dans le cadre du championnat de France le 29 juillet 2012	500 €
Syndicat d'initiatives de Moulins-la-Marche (61)	22 ^{ème} édition de la fête des potiers les 28 et 29 juillet 2012 à Moulins la Marche	500 €
Amicale des sapeurs pompiers d'Alençon	Bicentenaire de la création du centre de secours d'Alençon du 11 au 14 juillet 2012	1 000 €
Comité d'Organisation du Carnaval de la Communauté Urbaine de Cherbourg Octeville	30 ^{ème} édition du carnaval de la Communauté Urbaine de Cherbourg Octeville les 10 et 11 février 2012	1 000 €
Association Retro Festival	5 ^{ème} édition du Rétro Festival les 30 juin et 1 ^{er} juillet 2012 à Caen	6 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier relatif au Comité d'Organisation du Carnaval de la Communauté Urbaine de Cherbourg Octeville ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-91

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 8 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Josquin des Près	50 ^{ème} stage musical Josquin des près du 10 au 20 juillet 2012 au lycée agricole de Sées	1 000 €
Association la Semaine Acadienne	La Semaine Acadienne du 8 au 15 août 2012 à Saint Aubin sur mer	2 000 €
Association Balkans Transit	7 ^{ème} édition Printemps Balkanique en avril, mai et juin 2012	5 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-92

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 4 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Comité d'Organisation des Foulées du Terroir	8 ^{ème} édition des foulées du terroir le dimanche 2 septembre 2012	500 €
Communauté de Communes de la Suisse Normande	Week-end de la randonnée et des sports les 12 et 13 mai 2012 à Thury Harcourt	2 000 €
Association Suisse Normande Le Raid	2 ^{ème} Raid nature de la suisse normande les 12 et 13 mai 2012	2 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-93

**sur la promotion de la Région : promotion des opérations en faveur du développement
d'une filière industrielle des EMR en Basse-Normandie**

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser la prise en charge aux frais réels des dépenses de transport de Madame Brigitte BORNEMANN, journaliste du site internet « Mer-Veille.com » sur les Energies Marines Renouvelables pour son déplacement relatif à l'opération de mobilisation Basse-Normandie – Pays de la Loire sur l'éolien offshore, le 9 mars 2012, à Saint-Nazaire ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-94

sur le Patrimoine

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

– à sortir de l'inventaire physique et comptable de la Région les biens, figurant dans la liste jointe en annexes 7 et 8,

– à organiser la vente de mobilier au personnel de la Région selon les conditions habituelles et aux prix proposés en annexe 8,

– à déposer sur le site Webenchères le mobilier, le tunnel maraîcher et le stand de communication aux prix de départ proposés en annexe 8,

– à faire don à Emmaüs du mobilier qui ne serait pas vendu ;

• à signer :

– avec le Comité des Œuvres Sociales, un avenant n° 1 à la convention d'occupation à titre gratuit portant sur des locaux aménagés en bureaux à l'abbaye aux dames, pour deux années à compter du 14 mai 2012, joint en annexe 1,

– avec BOROCHÉM, un avenant n° 2 à la convention d'occupation précaire, contre paiement d'une redevance, pour des locaux professionnels sis 5 rue Vaubenard, pour un terme fixé au 31 mai 2012, joint en annexe 2,

– avec Musique en Normandie, un avenant n° 8 à la convention d'occupation à titre gratuit portant sur des locaux aménagés en bureaux à la Maison des Quatrans, pour une année à compter du 1^{er} juin 2012, joint en annexe 3,

– avec le Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique (CRECET), un avenant n° 6 à la convention d'occupation à titre gratuit, portant sur les locaux aménagés en bureaux au Manoir des Gens d'Armes, pour une année à compter du 1^{er} juin 2012, joint en annexe 4,

– avec la SCI VICTOIRE, un avenant n° 1 au bail, portant sur la location de locaux aménagés en bureaux, 114 rue Maréchal Juin à Saint Lo, joint en annexe 5,

– avec AIR COM, une convention d'occupation précaire et révocable d'une partie des jardins du Conseil Régional, pour une durée d'un an à compter de sa signature, jointe en annexe 6,

– avec le Conseil Général du Calvados, la convention relative à la participation financière à ce projet « la fabuleuse épopée de Guillaume le Conquérant », jointe en annexe 9,

– tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-95

sur les finances : Fonds d'Interventions Régional – Association pour l'édification d'un mémorial des civils et militaires du Calvados morts pour la France en Indochine – Afrique du Nord – opérations extérieures

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, une subvention de 10 000 € à l'Association pour l'édification d'un Mémorial des civils et militaires du Calvados morts pour la France en INDO-AFN-OPEX, pour l'année 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-96

sur les finances : Fonds d'Interventions Régional – amicale des anciens du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, une subvention de 3 550 € à l'Association des Anciens du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie, pour l'année 2012 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-97

sur les finances : Fonds d'Interventions Régional – Association des anciens Conseillers Régionaux de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, une subvention de 5 000 € à l'Association des Anciens Conseillers Régionaux de Basse-Normandie, pour l'année 2012 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-98

sur les finances : Fonds d'Interventions Régional – Assemblée des Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux de France

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, une subvention de 6 000 € à l'Assemblée des Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux de France, pour l'année 2012 ;

- de confirmer l'adhésion à cette association ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-99

sur l'exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-100

sur l'aménagement du territoire : projets de l'agglomération caennaise – frais de gardiennage du quartier Koenig de Bretteville-sur-Odon

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5UMAGLOCA « Projets de l'agglomération caennaise » de 140 000 € votée pour 2012, un montant de 120 000 € au titre du dossier 12UMAGLOCF ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 120 000 € à la Communauté d'agglomération de Caen à Mer, au titre de la participation de la Région en 2012, aux coûts de gardiennage du site du Quartier Koenig ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-101

**sur l'aménagement du territoire : attribution de subvention – politique territoriale –
programmations 2011-2013 - investissement**

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Sophie GAUGAIN ne prenant pas part au vote concernant le dossier relatif à l'aménagement de la cuisine centrale de Dozulé,

- d'affecter sur l'APCPEP-5UCPEP « Conventions territoriales pays, aggro, PNR, Caen Métropole 07/13 » de 28 440 000 € votée en 2008, un montant de 3 125 450 € au titre des conventions territoriales ventilé comme suit :

- 298 863 € au titre du dossier CP5U8111SI - convention de programmation du pays d'Auge Expansion,

- 572 523 € au titre du dossier CP5U8201SI - convention de programmation de la communauté d'agglomération de Caen la Mer,

- 375 000 € au titre du dossier CP5U8114SI – convention de programmation du pays du Bessin au Virois,

- 100 000 € au titre du dossier CP5U8204SI - convention de programmation de l'agglomération de Flers,

- 114 660 € au titre du dossier CP5U8132SI – convention de programmation du pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs,

- 88 689 € au titre du dossier CP5U8131SI – convention de programmation du pays du Bocage,

- 120 000 € au titre du dossier CP5U8133SI – convention de programmation du pays d'Ouche,

- 150 000 € au titre du dossier CP5U8135SI – convention de programmation du pays du Perche,

- 174 475 € au titre du dossier CP5U8303SI – convention de programmation du Parc Naturel Régional du Perche,

- 340 000 € au titre du dossier CP5U8122SI – convention de programmation du pays de Coutances,

- 791 240 € au titre du dossier CP5U8202SI – convention de programmation de l'agglomération de Cherbourg ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour :

- l'aménagement de la cuisine centrale sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du pays d'Auge Dozuléen,
- pour la création d'un point de vente des produits du terroir sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de commune du pays de l'Orbiquet,
- prendre en compte les études préalables à la médiathèque de Mortagne-au-Perche lors du versement de la subvention ;

Diffusée le :

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-102

sur l'aménagement du territoire : mise en place et pérennisation des partenariats nécessaires à l'alimentation de la base de données constitutive de l'outil SISTER

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention-type de partenariat d'échange et de capitalisation des données, pour la mise en place et la pérennisation des partenariats nécessaires à l'alimentation de la base de données constitutive de l'outil SISTER, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-103

sur l'aménagement du territoire – culture : réalisation d'une étude sur l'emploi culturel en Basse-Normandie en partenariat avec l'INSEE

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5USPLA « Etudes et Information Géographique Aménagement du Territoire » de 250 000 € votée pour 2012, un montant de 4 089,90 € au titre du dossier 12UETUDESF « Etudes et Information Géographique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre du programme « Etudes et Information Géographique », une subvention de 4 089,90 € à la Direction Régionale de l'INSEE, pour la réalisation d'une étude sur l'emploi culturel en Basse-Normandie ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Direction Régionale de l'INSEE, la convention constitutive de partenariat, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-104

**sur l'aménagement du territoire : soutien à la mise en œuvre et au fonctionnement du
Centre de ressources des territoires bas-normands**

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Annie BIHEL ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AESUB-5UNPAM « Accueil et Centre de ressources » de 300 000 € votée pour 2012, un montant de 43 114,26€ au titre du dossier 12UACCUEIF, pour l'activité 2012 du Centre de ressources ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 43 114,26 € à l'Association CREAN, au titre de l'exercice 2012 du Centre de ressources des territoires ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-105

sur l'aménagement du territoire : Institut Régional du Développement Durable (IRD2)

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5UMIRDD « Institut Régional du Développement Durable » de 80 000 € votée en 2012, un montant de 80 000 € au titre du dossier 12UMIRD2 ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 80 000 € à l'Association « Institut Régional du Développement Durable de Basse-Normandie », au titre de la participation aux frais de fonctionnement 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Institut Régional du Développement Durable de Basse-Normandie, la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-106

sur l'environnement : Parcs naturels régionaux – cotisations statutaires 2012

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB – 5NATUR « Parcs naturels régionaux » de 2 100 000 €, votée en 2012, un montant de 1 500 000€, au titre du dossier 12NPNRF « Parcs naturels régionaux », ventilé comme suit :

- 500 000 € pour le sous-dossier « Parc des Marais »,
- 500 000 € pour le sous-dossier « Parc Normandie Maine »,
- 500 000 € pour le sous-dossier « Parc du Perche » ;

• d'attribuer, sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les participations suivantes :

➤ 500 000 € au Parc naturel régional des Marais du Cœntin et du Bessin, se décomposant comme suit :

- 438 702 € au titre de la cotisation statutaire 2012,
- 61 298 € pour le complément d'aide au fonctionnement 2012 ;

○ 500 000 € au Parc naturel régional Normandie-Maine suivant la répartition suivante :

- 307 620 € au titre de la cotisation statutaire 2012,
- 192 380 € pour le complément d'aide au fonctionnement 2012 ;

➤ 500 000 € au Parc naturel régional du Perche, au titre de la cotisation statutaire 2012 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-107

sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER – 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER de 5 050 000 € votée en 2008, un montant de 52 044 €, au titre du dossier CP5N5220SF « Stratégie biodiversité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 50 000 € au Conservatoire Botanique National de Brest pour la réalisation des actions prévues par la déclinaison 2012 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2009-2013,
- 2 044 € à l'AAPPMA La Gaule Marignaise, pour l'opération de destruction de la Balsamine de l'Himalaya sur le Lozon, sur un montant total subventionnable de 10 219 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conservatoire Botanique National de Brest, la convention 2012, jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-108

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

➤ sur l'APCPEP « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 10 000 000 € votée en 2008, un montant global de 71005 € au titre du dossier CP5N5210SI « Milieux Aquatiques Connaitre Eduquer, pour les actions bassins versants »,

➤ sur l'APSUB « Préserver les ressources en eau » de 203 000 € votée en 2012, un montant de 13 581,50 € au titre du dossier 12NEAUUSEI « Eaux usées et pluviales »,

➤ sur l'AECPEP « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 050 000 € votée en 2008, un montant global de 183551 € au titre du dossier CP5N5210SF « Milieux Aquatiques Connaitre Eduquer », avec la répartition suivante :

- 176 275 € pour les actions bassins versants,
- 7 276 € pour les actions connaissance-éducation ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 907 du budget de la Région :

▪ **au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER**

- 32 250 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin pour la réalisation d'un diagnostic des cours d'eau des bassins de la Sève et de la Taute, pour un montant subventionnable de 107 500 €,
- 11 918 € à la Communauté de Communes du canton de Saint James pour la réalisation des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau en 2012, pour un montant subventionnable de 59 592 €,
- 10 903 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la réalisation d'une troisième phase de travaux de restauration de la continuité écologique sur le bassin du Thar, pour un montant subventionnable de 36 342 €,
- 9 934 € à la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la réalisation d'une première phase de travaux de restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Gîne, pour un montant subventionnable de 33 115 €,
- 4 500 € au Syndicat Intercommunal de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre pour des travaux de restauration des cours d'eau du bassin de la Rouvre pour un montant subventionnable de 30 000 €,
- 1 050 € au Syndicat Intercommunal de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre, pour un diagnostic de la fonctionnalité hydraulique du bocage du bassin de la Rouvre pour un montant subventionnable de 3 500 €,

Diffusée le :

- 450 € au Syndicat Mixte du Val de Vire, pour un diagnostic en vue de l'amélioration de la continuité écologique de l'Elle, pour un montant subventionnable de 1 500 € ;

▪ **au titre de la politique de l'eau hors CPER**

- 6 217,50 € à la commune de La Roche Mabile pour la réalisation d'une aire d'infiltration en sortie de station d'épuration, pour un montant subventionnable de 20 725 € ;
- 7 364 € à la commune de Vendevre pour la création d'un ouvrage d'infiltration en sortie de la station d'épuration d'Escures sur Favières, pour un montant subventionnable de 24 547 €,

* sur le chapitre 937 du budget de la Région :

▪ **au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER**

- 1 380 € à l'Association le Bassin du Couesnon pour les actions de communication 2012 du SAGE du Couesnon pour un montant subventionnable de 23 000 €,
- 2 940 € à l'Association le Bassin du Couesnon pour l'animation 2012 du SAGE du Couesnon pour un montant subventionnable de 49 000 €,
- 2 500 € à l'Association le Bassin du Couesnon pour la réalisation des études 2012 du SAGE du Couesnon pour un montant subventionnable de 109 000 €,
- 18 000 € au Syndicat Mixte du Val de Vire pour l'animation 2012 du SAGE de la Vire pour un montant subventionnable de 36 000 €,
- 6 900 € au Syndicat Mixte du Val de Vire pour les actions de communication 2012 du SAGE de la Vire pour un montant subventionnable de 23 000 €,
- 4 080 € au Syndicat Mixte du Val de Vire pour les études du SAGE de la Vire pour un montant subventionnable de 13 600 €,
- 8 100 € à la Communauté de Communes du Pays de Sées pour un poste de technicien de rivière en 2012 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
- 4 050 € à la Communauté de Communes de Bénv-Bocage pour un poste de technicien de rivière en 2012 (0,5 ETP), pour un montant subventionnable de 13 500 €,
- 2 430 € au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de la Tanche pour un poste de technicien de rivière en 2012 (0,3 ETP), pour un montant subventionnable de 8 100 €,
- 20 250 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne pour 3 postes de techniciens de rivière en 2012 (2,5 ETP), pour un montant subventionnable de 67 500 €,

- 7 425 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Tortonne pour un poste de technicien de rivière en 2012 (1 ETP sur 11 mois), pour un montant subventionnable de 24 750 €,
- 8 100 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve pour un poste de technicien de rivière en 2012 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
- 8 100 € à la Communauté de Communes du Val de Saire pour un poste de technicien de rivière en 2012 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
- 8 100 € au Syndicat de la Risle pour un poste de technicien de rivière en 2012 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
- 8 100 € à la Communauté de Communes de la Côte des Isles pour un poste de technicien de rivière en 2012 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
- 8 100 € au Syndicat Mixte du Val de Vire pour un poste de technicien de rivière en 2012 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
- 8 100 € au Syndicat Intercommunal des Eaux Superfidielles de la Dives des Cantons de Saint Pierre sur Dives et Morteaux-Couliboeuf pour un poste de technicien de rivière en 2012 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
- 12 150 € à la Communauté de Communes de Saint James pour 2 postes de techniciens de rivière en 2012 (1,5 ETP), pour un montant subventionnable de 40 500 €,
- 8 100 € au Syndicat Intercommunal de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre pour un poste de technicien de rivière en 2012 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
- 1 020 € à la Communauté de Communes du Pays Bellémiais pour un poste de technicien de rivière en 2011 (d'octobre à décembre - 0.5 ETP), pour un montant subventionnable de 3 400 €,
- 4 050 € à la Communauté de Communes du Pays Bellémiais pour un poste de technicien de rivière en 2012 (0.5 ETP), pour un montant subventionnable de 13 500 €,
- 24 300 € au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques pour 3 postes de techniciens de rivière en 2012 (3 ETP), pour un montant subventionnable de 81 000 €,
- 331 € à la Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de Balleroy pour l'organisation d'une classe d'eau du 23 au 27 avril 2012, pour la Seconde Bac Pro CGEA, pour un montant subventionnable de 1 000 € ;
- 6 945 € à l'Association Le Dit de l'Eau pour l'organisation du festival de l'eau 2012, pour un montant subventionnable de 23 150 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-109

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

➤ sur l'APSUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 5 500 000 €, votée en 2012, un montant global de 528 975,50 € au titre du dossier 12NCLIMAT, ventilé comme suit :

- . 423 372,50 € pour les Economies d'énergie,
- . 105 603 € pour les Energies renouvelables,

➤ sur l'AESUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 1 200 000 €, votée en 2012, un montant global de 215 780 € au titre du dossier 12NCLIMAF, ventilé comme suit :

- . 200 000 € pour les Economies d'énergie,
- . 5 196 € pour les Energies renouvelables,
- . 10 584 € pour les Politiques énergétiques territoriales ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 907 du budget de la Région :

▪ **au titre du dossier « Economie d'énergie »**

- 366 040 € aux 5 bénéficiaires de l'annexe 1 pour la construction de logements neufs BBC et la rénovation de logements BBC,

- 9 920 € aux 2 bénéficiaires de l'annexe 2 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiment,

- 3 412,50 € à la SAS LAUDESCHER (50) pour la démarche de management environnemental de type ISO 14 001, pour une dépense subventionnable de 4 875 €,

- 44 000 € au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie (14) pour la phase 2 de la création du label EquuRES, pour une dépense subventionnable de 102 972,63 €,

▪ **au titre du dossier « Energies renouvelables »**

- 1 635 € l'EURL Brisard (14) pour l'achat d'un broyeur de branches, pour une dépense subventionnable de 10 900 €,

- 1 350 € à la SARL Jardinerie Legruel (50) pour la réalisation d'une étude de pré-faisabilité pour l'installation d'une chaufferie bois, pour une dépense subventionnable de 2 700 €,

- 35 185 € à la Ville de Douvres la Délivrande pour l'installation d'une chaudière bois pour une dépense subventionnable s'élevant à 151 272 €,

- 7 531 € aux bénéficiaires qui figurent à l'annexe 3 pour des installations de chauffe-eau solaires,

Diffusée le :

- 3 000 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 4 pour des installations géothermales,

- 30 000 € aux 4 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 5 pour l'installation de panneaux photovoltaïques,

- 16 200 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 6 pour l'installation d'une éolienne,

- 10 702 € aux 7 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 7 pour l'installation d'éoliennes individuelles ;

* sur le chapitre 937 du budget de la Région :

▪ **au titre du dossier « Energies renouvelables »**

- 5 196 € à SEGRAFO Normandie (35) pour le plan d'actions 2012 d'amélioration des systèmes de séchage en grange, pour une dépense subventionnable de 8 434 € ;

▪ **au titre du dossier « Politiques énergétiques territoriales »**

- 10 584 € au Pays du Bessin au Virois (14) pour la réalisation du programme d'actions COT 2012, pour une dépense subventionnable s'élevant à 21 168 € ;

• de modifier les délibérations suivantes :

- n° 10-63 de la Commission permanente du 5 février 2010, attribuant, sur le chapitre 937 du budget de la Région au titre du dossier « Economie d'énergie », à l'association Les Zécobatiseurs (14) une subvention de 8 000 € pour la réalisation d'un documentaire « Eco-logements de Louvigny », afin de porter le taux de participation du Fonds Défi'NeRgie de 20,1 % à 39,02 % de la dépense subventionnable s'élevant désormais à 20 500 €.
- n° 11-662 de la Commission permanente du 21 octobre 2011 en annulant l'attribution, sur le chapitre 907 du budget de la Région au titre du dossier « Economie d'énergie », d'une subvention de 1 950 € à ACOME à Mortain (50) pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique des bureaux,
- n° 11-753 de la Commission permanente en date du 25 novembre 2011 en annulant l'attribution, sur le chapitre 907 du budget de la Région au titre du dossier « Energies renouvelables », d'une subvention de 18 032,10 € à la Ville de Douvres la Délivrante pour l'acquisition d'une chaudière bois,
- n° 11-863 de la Commission permanente en date du 16 décembre 2011 en annulant l'attribution, sur le chapitre 907 du budget de la Région au titre du dossier « Energies renouvelables », d'une subvention de 2 000 € à DALAUNAY Philippe pour l'installation d'une éolienne individuelle ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

Diffusée le :

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives au FORES avec chacun des bénéficiaires listés à l'annexe 1, selon le modèle de convention type approuvé par délibération n°11-117 de l'Assemblée plénière en date du 15 décembre 2011 relative à la politique « *Pour un Habitat solidaire et durable* » ;

- les conventions, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement* » approuvé par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2011 relative à « *Lutter contre les changements climatiques* », avec les bénéficiaires suivants :

- la Ville de Douvres la Délivrande pour l'installation d'une chaudière bois,
- le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie pour la phase 2 de la création du label EquuRES,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-110

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5NEDUD « Agir pour un développement durable » de 575 000 € votée en 2012, un montant de 56 550 €, réparti comme suit :

- 7 000 € au titre du dossier 12NEDUCENF « Education au développement durable », sous-dossier « Communication et information » 12NEDUCOMF ;
- 49 550 € au titre du dossier 12NEDUCENF « Education au développement durable », sous-dossier « Education et formation » 12NEDUCATF ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 4 000 € à l'association Chauffer dans la Noirceur, pour ses actions de prise en compte du développement durable lors du 20^e Festival Chauffer dans la Noirceur, sur un montant total subventionnable de 288 100 €,
- 3 000 € à l'association Arts Terre Native pour l'organisation de l'éco-festival Bik'Up, sur un montant total subventionnable de 18 300 €,
- 30 000 € au GRAINE de Basse-Normandie pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention 2012,
- 6 550 € au GRAPE de Basse-Normandie pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention 2012,
- 13 000 € au Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de Basse-Normandie (CRIPT) pour l'animation du réseau développement durable dans les lycées agricoles publics de Basse-Normandie, sur un montant total subventionnable de 37 490 € ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) de Basse-Normandie, la déclinaison 2012 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2012-2014 jointe en annexe 1,
- avec le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE) de Basse-Normandie, la déclinaison 2012 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2012-2014, jointe en annexe 2,
- avec le Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de Basse-Normandie (CRIPT), la convention pour l'animation du réseau développement durable dans les lycées agricoles publics de Basse-Normandie jointe en annexe 3,
- la convention de mise à disposition de l'exposition « Découvrons et protégeons notre planète »,

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-111

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques – programme Défi 'NeRgie – appel à manifestation d'intérêt « Cit'ergie 2012 »

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter les modalités d'un « Appel à Manifestation d'Intérêt Régional Cit'ergie en Basse-Normandie », appel conjoint de l'ADEME et de la Région, présenté en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-112

sur les transports ferroviaires : produit ligne Baie – reversement de la compensation au CG50

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Exploitation » de 63 489 484 € votée en 2012, un montant de 2 186,80 € au titre du dossier 12QBFETAR « Tarifications TER », sous-dossier « Pass Ligne Baie » ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 2 186,80 € au Département de la Manche, au titre de la compensation des voyages réalisés en 2011 sur le réseau Manéo avec le Pass Ligne Baie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-113

sur les transports ferroviaires : gamme tarifaire du réseau TER de Basse-Normandie – évolutions relatives aux titres intermodaux

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- avec la ville de Lisieux, la SNCF et KEOLIS, la convention relative à la mise en place d'une tarification spécifique intermodale appelée Libert'er « Plus », pour les usagers du réseau urbain de Lisieux et du réseau TER de Basse-Normandie, jointe en annexe I,

- avec la ville de Lisieux, la SNCF et KEOLIS, la convention relative à la mise en place d'une tarification spécifique intermodale appelée Boos'ter « Plus », pour les usagers du réseau urbain de Lisieux et du réseau TER de Basse-Normandie, jointe en annexe II,

- avec Saint-Lô Agglomération, la SNCF et VEOLIA, la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée Libert'er « Plus », pour les usagers du réseau urbain de Saint-Lô Agglomération et du réseau TER de Basse-Normandie, jointe en annexe III,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-114

**sur les transports ferroviaires : CPER 2007-2013 – desserte du Mont-Saint-Michel –
avenant relatif au financement de l'étude d'avant-projet de modernisation de la ligne
entre Avranches et Pontorson**

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean
CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS,
François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie
GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE,
Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic
SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à
Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane
TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique
LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand
DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP CPER « CPER Infrastructures » de 65 357 000 € votée pour 2008, un montant de 118 138,45 € au titre du dossier CP5Q6120SI « Avranches Pontorson » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 118 138,45 € à Réseau Ferré de France, en complément de celle de 355 106,80 € accordée par délibération n° 07-836 du 14 décembre 2007 et correspondant à la participation de la Région au financement de l'étude relative à la modernisation de la ligne Avranches Pontorson ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat et Réseau Ferré de France, l'avenant n° 2 à la convention relative au financement de l'étude d'Avant-Projet de modernisation de la ligne entre la gare d'Avranches et Pontorson (gare de Pontorson exclue), joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-115

**sur les transports ferroviaires : programme INTERREG IV B Espace Atlantique –
Projet START et Plateforme Internet d’Information Multimodale
www.commentjyvais.fr**

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Exploitation » de 63 489 484 € votée pour 2012, un montant de 142 822,26 € au titre du dossier 12QFECONV « Dessertes Ferroviaires TER » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 142 822,26 € à la SNCF, pour les développements du site d'information multimodale et de la communication associée, pour l'année 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n° 33 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la SNCF et la Région Basse-Normandie, jointe en annexe 1,

- la charte relative au fonctionnement du système d'information multimodale sur les transports de voyageurs en Basse-Normandie www.commentjyvais.fr, jointe en annexe 2, avec :

- . la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'agglomération caennaise,
- . la Maison de l'Emploi et de la Formation de Cherbourg,
- . la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays d'Argentan et du Pays d'Auge Ornaïs,
- . la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Alençon,

- la lettre d'intention « INTEGRA » en anglais et en français, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-116

**sur les transports ferroviaires : modification de l'offre TER en Basse-Normandie –
desserte routière Saint-Lô-Coutances**

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Exploitation » de 63 489 484 € votée en 2012, un montant de 10 010 € au titre du dossier 12QFECONV «Dessertes Ferroviaires TER » ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 10 010 € à la SNCF, au titre de la participation de la Région, pour la mise en place d'un autocar TER ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n° 32 à la convention du 21 décembre 2007, relative à l'organisation et au financement du service de transport régional de voyageurs, joint en annexe ; la facturation des montants inscrits dans l'avenant n° 32 se fera dans le cadre du dispositif financier prévu dans la convention TER, à l'article 3.2.2.3., c'est-à-dire sur les charges C3 du compte de facturation définitif 2012, payées en 2013,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-117

sur les communications : routes nationales

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 6 contre (François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Mickaël MARIE (pouvoir de Pascale CAUCHY), Yanic SOUBIEN),

- de payer un crédit global de 10 653 110,52 € à l'État, correspondant aux appels de fonds de l'État pour l'année 2012, pour le programme routier en Basse-Normandie dont le détail est joint en annexe ;

- d'imputer la somme de 10 653 110,52 € sur le chapitre 908 « Transports » du Budget de la Région.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-118

sur les communications : routes régionales – Boulon-Condé-sur-Noireau

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 90 000 € au Conseil Général du Calvados, pour les études de la section Boulon-Condé-sur-Noireau, au titre de la participation de la Région pour l'année 2011 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 5 à la convention entre le Département du Calvados et la Région Basse-Normandie du 26 mars 2004, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-119

sur les communications et les transports : la Basse-Normandie : une Vélo-Région

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'APSUB « Vélos-Urbains » de 2 200 000 € votée en 2012, un montant de 13 345 € au titre du dossier 12QBRVI « Vélos AP »,

- sur l'AESUB « Vélos-Urbains » de 100 000 € votée en 2012, un montant de 655 € au titre du dossier 12QBRVF « Vélos AE » ;

• d'attribuer à la ville de Vire, les subventions suivantes :

* sur le chapitre 908 du Budget de la Région,

- 13 345 € pour l'achat de vélos à assistance électrique et accessoires,

* sur le chapitre 938 du Budget de la Région,

- 655 € pour la communication et la promotion du service de location de vélos à assistance électrique ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec la ville de Vire, la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-120

sur la mer et le littoral : promotion nautique (Investissement)

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Promotion Nautique » de 100 000 € votée en 2012, un montant de 45 628 € au titre du dossier 12MPATRIMI;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 12 325 € à l'Association « Vieux Gréements en Côte des Isles », pour la réhabilitation de la goélette « Neire Mâove »,

- 18 303 € à l'Association « Voiles Ecarlates », pour la réhabilitation du langoustier « Croix du Sud III »,

- 15 000 € à l'Association « Comité Régional de la Culture Marine et Fluvial de Basse-Normandie », pour l'accompagnement du Comité Régional du Patrimoine Maritime Normand ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association « Vieux Gréements en Côte des Isles », la convention correspondante, jointe en annexe 1,

- avec à l'Association « Voiles Ecarlates », la convention correspondante, jointe en annexe 2,

- avec l'Association « Comité Régional de la Culture Marine et Fluvial de Basse-Normandie », la convention correspondante, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-121

sur la mer et le littoral : promotion nautique (Fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Promotion Nautique » de 460 000 € votée en 2012, un montant de 136 000 € au titre du dossier 12MPROMOF;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 25 000 € à la Ligue de voile de Basse-Normandie, pour la mise en œuvre du collectif d'entraînement des figaristes,

- 5 000 € au Yacht Club de Granville, pour la mise en place de la Solo Basse-Normandie,

- 42 000 € à la commune de Cherbourg-Octeville, ville étape, pour la mise en place de l'étape d'arrivée de la Solitaire du Figaro,

- 10 000 € au skipper Nicolas JOSSIER, pour sa participation à la course du Figaro 2012,

- 10 000 € à A l'Ouest (Association du skipper Alexis LOISON), pour sa participation à la course du Figaro 2012,

- 10 000 € à Delahaye Sailing (skipper Fabien DELAHAYE), pour sa participation à la course du Figaro 2012,

- 10 000 € au skipper Eric D'HOOGHE, pour sa participation à la course du Figaro 2012,

- 12 000 € à l'Association « Plein Vent », pour l'organisation du festival du vent et de la glisse de Houlgate,

- 5 000 € à l'Association « Des Plaisanciers de port Dielette », pour l'organisation du rassemblement de vieux gréements,

- 7 000 € à l'Association « Aspronaute », pour l'organisation du salon nautique sur Cherbourg ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Ligue de voile de Basse-Normandie, la convention correspondante, jointe en annexe 1,

- avec le Yacht Club de Granville, la convention correspondante, jointe en annexe 2,

- avec la commune de Cherbourg-Octeville, la convention correspondante, jointe en annexe 3,

Diffusée le :

- avec Nicolas JOSSIER, la convention correspondante, jointe en annexe 4,
- avec l'Association A l'Ouest, la convention correspondante, jointe en annexe 5,
- avec Delahaye Sailing, la convention correspondante, jointe en annexe 6,
- avec Eric D'HOOGHE, la convention correspondante, jointe en annexe 7,
- avec l'Association « Plein Vent », la convention correspondante, jointe en annexe 8,
- avec l'Association « Des Plaisanciers de Port Dielette », la convention correspondante, jointe en annexe 9,
- avec l'Association « Aspronaute », la convention correspondante, jointe en annexe 10,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-122

sur le Développement Numérique du Territoire : labellisation « Zone Numérique Multiservices »

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déclarer le projet déposé par la Communauté de Communes Villers-Bocage Intercom concernant les zones d'activités la Cour au Marchand et les Noires Terres, éligible dans le cadre de l'Appel à Projet Régional « Zones Numériques Multiservices » pour les zones structurantes (phase 1 du processus de labellisation) ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 15 000 €, sur un coût éligible maximal de 37 500 € avec un taux d'intervention de 40 %, à la Communauté de Communes Villers-Bocage Intercom, pour financer l'étude d'ingénierie relative aux zones d'activités la Cour au Marchand et les Noires Terres qui permettra la constitution du dossier de labellisation du projet en phase 2 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Communauté de Communes Villers-Bocage Intercom, la convention correspondante, selon la convention-type « ZNM – étude d'ingénierie », jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-123

sur le Développement Numérique du Territoire : appel à projets Espaces Publics Numériques Basse-Normandie 2009-2011 – subvention 2011

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, François DIGARD ne prenant pas part au vote, pour le dossier relatif aux projets EpnBN concernant Saint-Lô,

- de valider les rapports d'activités des 64 porteurs de projets EpnBN 2009-2011 indiqués dans l'annexe 1, colonne 2011-02 et de permettre la mise en paiement de la 2^{ème} partie de subvention 2011, pour un budget global et maximal de 172 500 € ;

- d'imputer cette somme sur le chapitre 935 du Budget 2012 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-124

sur le Développement Numérique du Territoire : adhésion de la Région Basse-Normandie à l'Association AVICCA

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer à l'Association AVICCA (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel), dont les statuts sont joints en annexe ;
- de régler le montant de la cotisation, soit 4 625 € au titre de l'année 2012 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-125

sur la rénovation urbaine : conventions ANRU

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, François DIGARD ne prenant pas part au vote concernant la convention ANRU Saint-Lô,

- d'affecter sur l'APSUB - 5UVRU « Rénovation urbaine » de 5 000 000 € votée en 2012, un montant de 1 140 083 € au titre du dossier 12UANRUI « Rénovation Urbaine AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre de la rénovation urbaine, un montant total de subventions de 1 140 083 €, conformément à l'annexe jointe, dans le cadre des conventions passées avec l'ANRU et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires ;

- de prolonger de quatre ans le délai d'achèvement de l'opération de renouvellement urbain de la ZAC des Bassins à Cherbourg-Octeville, pour laquelle une subvention de 2 321 558 € a été accordée à la SHEMA par délibération n° 08-400 de la Commission Permanente du 16 mai 2008 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour tous les dossiers présentés ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- n° 11-766 de la Commission Permanente du 25 novembre 2011, en annulant l'attribution, sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du dossier « rénovation urbaine », d'une subvention de 83 346 € à la Ville de Cherbourg-Octeville, pour la réalisation des espaces publics de l'avenue de Normandie,

- n° 11-217 de la Commission Permanente du 22 avril 2011, en annulant l'attribution, sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du dossier « rénovation urbaine », d'une subvention de 91 845 € à la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers (CAPF), pour l'aménagement de voie de desserte pour 33 constructions,

- n° 10-785 de la Commission Permanente du 19 novembre 2010, en annulant l'attribution, sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre du dossier « rénovation urbaine », d'une subvention de 60 000 € à la Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer, pour l'ingénierie et conduite du projet Ifs Plaine Nord Est ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-126

sur le foncier : fonds friches – réévaluation financière de l'opération « centre commercial du Grand Parc » à Hérouville-Saint-Clair

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB – 5UFON « Foncier aménagement du territoire » de 1 200 000 € votée pour 2012, un montant de 58 321 € au titre du dossier 12UEPFN2I-FONCIER AP ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 58 321 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, dans le cadre de la convention passée avec lui, au titre du fonds friche ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie :

- une première avance de 30 % du montant de l'estimation financière sera versée au démarrage des études ou des opérations inscrites au programme d'intervention,
- une deuxième avance de 30 % sera versée quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-127

sur le logement des jeunes

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB – 5VJEUN « Logement des jeunes » du 360 000 € votée en 2012, un montant de 83 000 € au titre du dossier 12VLOGJEUF « Logement des Jeunes » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 25 000 € à l'URHAJ de Basse-Normandie,
- 15 000 € à la Mission Locale des Pays d'Argentan et de Vimoutiers,
- 15 000 € au FJT Sanson,
- 3 000 € à l'Association LIEN,
- 15 000 € au CLLAJ du Mortainais,
- 10 000 € au CLLAJ de Caen-la-Mer ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'URHAJ de Basse-Normandie, la convention correspondante, jointe en annexe I,
- avec la Mission Locale des Pays d'Argentan et de Vimoutiers, le FJT Sanson, l'Association LIEN et le CLLAJ du Mortainais, la convention-type, jointe en annexe II,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-128

sur la politique de la ville : étude pré-opérationnelle en vue de la restructuration urbaine du quartier de la Vallée d'Auge à Argentan

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Laurent BEAUVAIS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'APSUB - 5UVIL « Politique de la ville » de 900 000 € votée en 2012, un montant de 11 618 € au titre du dossier 12UCOHESOI « Cohésion urbaine » ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 11 618 € à la Communauté de Communes du Pays d'Argentan, pour l'étude pré-opérationnelle en vue de la restructuration urbaine du quartier de la Vallée d'Auge à Argentan, représentant 30 % du montant du projet s'élevant à 38 725 € HT ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour cette action ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-129

sur la politique de la ville : appel à projets « Réinventons la Ville » - changement de porteur pour le projet de radio temporaire dans le quartier du Chemin-Vert à Caen

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB - 5UVIL « Politique de la ville » de 300 000 € votée en 2012, un montant de 7 000 € au titre du dossier 12UCOHESOF « Cohésion urbaine AE » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 7 000 € à l'Association « Zones d'Ondes » au titre de l'appel à projets « Réinventons la ville » édition 2011 ;
- d'annuler la subvention de 7 000 € attribuée par délibération n° 11-329 de la Commission Permanente du 1^{er} juin 2011, à l'Association Pince-Oreilles TSF98, au titre de l'appel à projets « Réinventons la ville » édition 2011 ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention à intervenir avec l'Association « Zones d'ondes », sur la base de la convention-type présentée lors de la Commission Permanente du 1^{er} juin 2011 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-130

sur la prévention et solidarités

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5HPSOLID-A de 185 000 € voée en 2012, pour la prévention et la solidarité, un montant de 12 300 € au titre du dossier 12HPREVSAF « Actions de prévention pour la santé AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région :

- une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'Association « Maison des solidarités » au titre des actions de prévention pour la santé,

- 2 300 € pour le soutien aux actions de solidarité répartis conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-131

sur la santé et les territoires : actions sanitaires - HOPITAL 2007

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB 5HSA – Actions sanitaires de 856 256 € votée en 2012, un montant de 106 255,28 € au titre du dossier 12HHOPMRI « Actions sanitaires » ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, dans le cadre du programme expérimental « Soutien à l'investissement hospitalier – Hôpital 2007 », les subventions suivantes :

- 80 430,42 € au Département du Calvados, pour le remboursement de l'avance 2012,

- 25 824,86 € au Département de l'Orne, pour le remboursement de l'avance 2012, correspondant au soutien à l'investissement des équipements du Centre François Baclesse de Caen, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-132

sur les actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) de la Manche, à payer, pour un montant de 2 384,28 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe 1, en prélevant sur la dotation globale de 55 000 € votée en octobre 2010,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) de l'Orne, à payer pour un montant de 3 403,56 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe 2, en prélevant sur la dotation globale de 55 000 € votée en octobre 2010 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans chaque département, les modalités de paiement sont détaillées dans une convention spécifique ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'annuler les subventions figurant en annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-133

sur l'éducation : amélioration des conditions de vie dans les lycées – équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

Au titre des équipements pédagogiques dans les établissements d'enseignement public

- d'attribuer 3 subventions d'un montant total de 104 600 € sur le chapitre 902 pour les équipements pédagogiques ou premier équipement des lycées publics (annexe 1) ;
- de désaffecter sur l'APMO « Equipements des lycées » de 7 650 000 €, votée pour 2007, un montant de 15 084,42 € au titre du dossier 07LMATINFO « Achat de matériels informatiques » ;
- d'affecter sur l'APMO « Equipements des lycées » de 7 650 000 €, votée pour 2007, un montant de 15 084,42 € au titre du dossier 07LCABLAGE « mise en réseau des lycées » ;
- de désaffecter sur l'APMO « Equipements des lycées » de 6 200 000 €, votée pour 2010, un montant de 126 376 € au titre du dossier 10LPLATEAI « Achat de plateaux pour le service de restauration » ;
- de désaffecter sur l'APMO « Equipements des lycées » de 6 200 000 €, votée pour 2010, un montant de 703 212,56 € au titre du dossier 10LMATINFI « Achat de matériel informatique » ;
- d'affecter sur l'APMO « Equipements des lycées » de 6 200 000 €, votée pour 2010, un montant de 829 588,56 € au titre du dossier 10 LCABLAGI « Mise en réseau des lycées » ;
- de modifier la délibération du 11 juillet 2005 accordant une subvention de 20 000 € au lycée Paul Cornu à Lisieux, pour l'équipement d'un bac de filtrage et de centralisation pour le secteur imprimerie, et d'autoriser l'établissement à réaffecter une partie de cette somme, soit 11 800 €, pour participer au remplacement des ordinateurs Mac Intosh qui ont été dérobés ;
- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation de 3 machines piqueuses plates déclassées, au lycée Alexis de Tocqueville à Cherbourg pour don au lycée de Coubali au Sénégal, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 4 juillet 2011 ;
- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation d'un ordinateur obsolète, au lycée Auguste Chevalier à Domfront pour vente à l'école élémentaire de Saint-Bômer les Forges, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 8 novembre 2011 ;
- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation de 2 vidéoprojecteurs, d'une friteuse et d'un réfrigérateur, au lycée Auguste Chevalier à Domfront pour vente, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 8 février 2011 ;
- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation d'un camion C25, au lycée Alain à Alençon pour vente au prix du contrôle technique, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 17 novembre 2011 ;

Diffusée le :

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation d'une cloche de lavage (réf. Ae 00076 V) et d'un nettoyeur haute pression (réf. Ae 00075 V), au lycée Les Andaines à La Ferté Macé, pour reprise par le fournisseur, afin de permettre l'acquisition de deux auto-laveuses en échange, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 10 novembre 2011 ;

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation des objets confectionnés suivants : 3 chevets (réf. oc 87/2008 et oc 120/09), 5 tables de salons (réf. oc 98 et oc 44/2010) 4 armoires à clés (réf. oc 29/10 et oc 85/2007), 1 armoire (réf. oc 28) et 3 jardinières (réf. oc 202/2006), au lycée La Roquette à Coutances pour don à l'association « Enfance et Partage », le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 8 novembre 2011 ;

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation d'un générateur à rayons X, au lycée E. Doucet à Equeurdreville pour vente, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 26 septembre 2011 ;

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation d'une raboteuse, à l'EREA R. Doisneau à Saint-Lô pour vente, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 15 novembre 2011 ;

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation de matériels de l'atelier pédagogique menuiserie, au lycée Laplace à Caen pour vente, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 20 octobre 2011 ;

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation d'une serre FILCAIR (réf. DF00018V), d'une mono-brosse CANDIA (réf. AH00009V), d'un broyeur (réf. DF00007V) et d'une tondeuse GABY (réf. DF00024V), à l'EREA Pierre Mendès France pour vente concernant la serre et pour don à une association caritative pour les 3 autres équipements, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 21 juin 2011 ;

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation d'un poste de détente de gaz, au lycée Dumont d'Urville à Caen pour vente à G.R.D.F. pour un montant de 6 500 € HT, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 7 décembre 2010 ;

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation d'une briqueteuse, au lycée Napoléon à L'Aigle pour vente, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 8 novembre 2011 ;

Au titre des équipements de service général dans les établissements d'enseignement public

- d'attribuer 2 subventions d'un montant 18 082.63 € sur le chapitre 902 pour les équipements de service général des lycées publics (annexe 2) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 30 mars 2012, le lycée Mézeray à ARGENTAN a dû procéder en urgence au remplacement de deux friteuses afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration ;

Au titre de la Dotation Entretien et Réparations du Propriétaire

- d'attribuer 3 subventions d'un montant total de 26 200 € sur le chapitre 932 pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire (annexe 3) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 30 mars 2012, le lycée Agricole du Manoir à Saint Hilaire du Harcouët devant remplacer le monte charge de la restauration, en urgence ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 30 mars 2012, le lycée Laplace à Caen devant effectuer des travaux d'amélioration acoustique des salles G108 et G109, en urgence ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 30 mars 2012, l'EREA Doisneau de Saint Lô devant poursuivre le travail de suppression des déperditions thermiques de l'atelier peinture, en urgence ;

- de modifier la délibération du 13 avril 2007 accordant une subvention de 17 700 € à l'EREA Doisneau de Saint Lô, pour l'aménagement de l'atelier couverture et de l'abri poubelle et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de cette subvention, soit 1 969,23 €, pour la poursuite des travaux de suppression des déperditions thermiques de l'atelier peinture ;

Au titre du fonctionnement des EPLE

- d'attribuer 5 subventions d'un montant total de 40 502,44 € sur le chapitre 932 pour des dotations de fonctionnement complémentaires versées aux lycées publics au titre du fonctionnement des EPLE (annexe 4) ;

- d'autoriser le Président à signer la convention de mutualisation de service de la lingerie mutualisée des EPLE d'Alençon – Sées (annexe 5) et d'adopter le règlement intérieur de la lingerie mutualisée des EPLE d'Alençon – Sées (annexe 6) ;

Au titre de l'hébergement

- d'autoriser le Président à signer la convention d'hébergement de 27 filles internes du Lycée Jean-François MILLET de Cherbourg au lycée Edmond Doucet d'Equeurdreville (annexe 7) ;

- d'autoriser le Président à signer la convention d'hébergement des élèves internes garçons du lycée La Roquette de Coutances au lycée agricole de Coutances (annexe 8) ;

- d'adopter le modèle de convention d'hébergement et de restauration (annexe 9) ;

Au titre des forfaits d'externat 2012 dans les établissements privés

- d'attribuer, au titre des dépenses de fonctionnement pédagogique de l'externat des établissements privés, 50 subventions de fonctionnement, d'un montant total de 2 281 294.00 €, détaillées dans l'annexe 10, portant ainsi le forfait externat part pédagogique 2012 à 4 576 729.00 € ;

- d'attribuer, au titre des dépenses de rémunérations de personnels techniques des établissements privés 50 subventions de fonctionnement, d'un montant total de 999 276 €, détaillées dans l'annexe 11 ;

Au titre de la gestion du patrimoine régional

- d'approuver les actes de transfert de propriété de l'E.R.E.A. Robert Doisneau, du LEGT-LP Pierre et Marie Curie et du LEG Le Verrier à Saint Lô, de la commune de Saint Lô à la Région, à titre gratuit, conformément aux projets joints en annexes 12,13 et 14 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et pièces correspondants à la mise en œuvre de cette décision ;

- d'approuver l'acte de transfert de propriété du bien immobilier cadastré BD 363, constituant un logement de fonction du LEG Victor Grignard à Cherbourg-Octeville, de la commune de Cherbourg-Octeville à la Région, à titre gratuit, conformément au projet joint en annexe 15 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et pièces correspondants à la mise en œuvre de cette décision ;

Au titre de l'occupation du domaine public régional – Redevance d'occupation

- de fixer à l'encontre de l'Institut de Formation Régional en Santé de Basse-Normandie une redevance de 50 € par salle de classe et 100 € par foyer ou salle d'étude occupés, dans le cadre de l'organisation du concours de kinésithérapie 2012 au Lycée Alain d'Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer les actes et pièces correspondants à la mise en œuvre de ces décisions ;

- d'imputer les crédits correspondants, concernant l'investissement, sur le chapitre 902, et, concernant le fonctionnement, sur le chapitre 932 du budget 2012 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-134

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 3 subventions d'un montant total de 15 904,64 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-135

sur l'éducation : politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

- - - - -

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer 22 subventions de fonctionnement au titre du Fonds Social Régional d'un montant total de 34 003,26 € sur le chapitre 92 (annexe 1) ;

- d'autoriser :

- le lycée « Charles Tellier » à Condé sur Noireau, à conserver le reliquat d'un montant de 178,82 € d'une subvention attribuée à un élève qui a pu bénéficier après la demande d'aide au titre du Fonds Social Régional, du Fonds Social Lycéen,

- le Président à émettre un titre de recettes relatif à la Mobilité Internationale à l'encontre du Lycée Charles de Gaulle à Caen, pour un montant total de 2 200 €,

- le lycée « Laplace » à Caen à réaffecter la somme de 2 400 € votée lors de la Commission Permanente du 23 septembre 2011, relative à un « Echange linguistique et culturel en Espagne » au bénéfice du projet de mobilité « Découverte du site olympique à Londres »,

- le Président à émettre les titres de recettes relatifs au budget participatif 2010 - 2011 à l'encontre des EPLE listés dans le tableau joint en annexe 2.1 pour un montant total de 16 693.31 €, en annexe 2.2 pour un montant total de 7 380.58 €, en annexe 2.3 pour un montant total de 225 € ;

- d'attribuer au titre de l'APR 2012 – 2013, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 1 500,00 € au lycée Charles de Gaulle à CAEN dans le cadre de sa participation du 30 mars au 6 avril 2012 à une campagne de vols sur le site de NOVESPACE à BORDEAUX ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 1 344,00 € à l'Association l'Etape à VIRE dans le cadre de l'organisation de la remise des prix aux lauréats du concours d'affiches « Respect mutuel entre les filles et les garçons » qui se déroule le vendredi 16 mars 2012 et d'autoriser la signature de la convention (annexe 3),

- 6 900,00 € à l'association « Femmes ici et ailleurs » pour l'acquisition d'une exposition itinérante intitulée « Lutttes des femmes, Progrès pour tous » à destination du public scolaire et d'autoriser la signature de la convention (annexe 4),

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional concernant les subventions accordées au lycée Charles de Gaulle et à l'Association l'ETAPE ;

- de prendre acte de la proposition de nomination des personnalités qualifiées par la Direction Inter Régionale de la Mer, Manche Est et Mer du Nord au lycée maritime et aquacole à CHERBOURG, conformément à l'annexe 5 ;

- d'approuver le modèle de convention type d'affiliation des partenaires livres scolaires, conformément à l'annexe 6 ;

Diffusée le :

- d'autoriser le Président à signer, avec chaque partenaire, une convention d'affiliation au dispositif Cart'@too ;
- d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 932 du budget 2012 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-136

sur l'enseignement supérieur

- - - - -

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, François DIGARD ne prenant pas part au vote concernant le dossier relatif à l'Association de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche appliquée (APESRA) de Saint-Lô,

- d'affecter sur l'AESUB « Actions de soutien à l'enseignement supérieur » de 1 491 500 € votée en 2012, les montants suivants :

- 800 000 € au titre du dossier 12ESMOBINF « favoriser la mobilité des jeunes à l'international »,

- 18 000 € au titre du dossier 12ESDEMARF « offre de formation qualité aide au démarrage »,

- 1 000 € au titre du dossier 12ESORUNF « ORFS et financement divers d'actions »,

- 15 240 € au titre du dossier 12ESORUNF « ORFS et financement divers d'actions » ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* Au titre de l'aide à la mobilité internationale, conformément à l'annexe 1 jointe

- 5 000 € à l'Ecole Supérieure d'Arts et Médias Caen Cherbourg/Octeville (ESAM C²),

- 211 000 € à l'Ecole de Management de Normandie,

- 66 000 € à l'ENSICAEN,

- 11 100 € à l'ESITC Caen,

- 20 000 € au Groupe FIM,

- 44 400 € au CNAM/Intechmer,

- 4 500 € à l'IRTS,

- 8 000 € à l'ISPA,

- 430 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie (UCBN),

* Au titre de l'aide au fonctionnement :

- 18 000 € à l'association HANDIUNI pour son action en faveur des étudiants handicapés sur un budget prévisionnel de 77 537 €,

- 1 000 € à l'Association Forum Construction pour l'organisation d'un forum sur le BTP dont le budget prévisionnel s'élève à 26 000 €,

Diffusée le :

- 15 240 € à l'Association de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche appliquée (APESRA) sise à Saint-Lô au titre du soutien aux sites universitaires distants ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision concernant la subvention accordée à l'Association Forum Construction ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec les 9 Etablissements les conventions d'aide à la mobilité internationales, selon le modèle de la convention – pièce jointe n° 2,
- avec l'Association HANDIUNI, la convention - pièce jointe n° 3,
- avec l'Association Forum Construction, la convention – pièce jointe n° 4,
- avec l'Association APESRA, la convention – pièce jointe n° 5
- avec l'ENSICAEN, l'avenant n°2 en pièce jointe n° 6,
- avec l'Université, l'avenant n°2 en pièce jointe n° 7,
- avec le CHU de Caen, la convention d'occupation précaire du domaine public, pour la voie d'accès chantier du site du PFS – pièce jointe n° 8 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-137

sur l'enseignement supérieur : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 871 000 € votée pour 2012, un montant total de 324 300 €, ventilé comme suit :

- 191 800,00 € sur le dossier 12JPAIO pour le financement de l'Accueil Information Orientation (AIO),
- 72 500,00 € sur le dossier 12JPBP pour le financement du partenariat,
- 60 000,00 € sur le dossier 12JPOUTILS pour le financement des Outils PRDFP ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

**au titre des Outils du PRDFP :*

- 20 000 € au GIP-FCIP,
- 40 000 € à l'Université de Caen,

**au titre de l'Accueil Information Orientation :*

- 90 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse(CRIJ),
- 89 800 € au Centre Régional d'Information Jeunesse(CRIJ) pour le dispositif « Atoustages »,
- 8 000 € à l'association Carrière 2000,
- 4 000 € au Forum Lycée Sud-Manche,

**au titre du partenariat :*

- 35 000 € à l'association « Entreprendre pour apprendre »,
- 37 500 € à l'Institut Régional de l'Education pour la Santé (IREPS) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-138

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, une subvention de 192 520 € au Centre Psychothérapeutique de l'Orne, au titre des indemnités de stage et frais de déplacement des étudiants masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes ;

- d'autoriser le Président à signer ;

- avec Pôle Emploi, la convention 2012 de financement des actions de formation professionnelle, jointe en annexe 1,

- avec l'Institut de Formation Régional en Santé et le Centre Psychothérapeutique de l'Orne, la convention relative à la gestion des indemnités de stage et frais de déplacement des étudiants masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-139

sur les bâtiments régionaux

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

au titre des lycées publics

- d'affecter sur l'AP, Maîtrise d'Ouvrage, « Bâtiments Lycées » de 18 350 000 € votée pour 2012 sur le chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe 1 ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget de la Région, une dotation complémentaire de 22 464 € au lycée « Jean Monnet » à Mortagne-au-Perche, pour continuer la location de 6 classes mobiles jusqu'en septembre 2012, durant les travaux de restructuration des locaux ;

au titre du patrimoine

- d'affecter sur l'AP, Maîtrise d'Ouvrage, « Travaux sur le patrimoine » de 9 000 000 € votée pour 2012 sur le chapitre 900, un montant de 9 000 000 € au titre du dossier 12ZPVAUBEN pour la construction de bureaux sur le site Vaubenard ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-140

sur la jeunesse et les sports :

- aide au mouvement sportif - aides aux ligues et comités régionaux
- aides aux équipements sportifs et de loisirs - Equipements des ligues et comités régionaux

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Equipements jeunesse et sports » de 6 500 000 € votée en 2012, un montant de 171 725 € au titre du dossier 12GEQUISPO « Aide aux équipements sportifs et de loisirs » ;

- d'attribuer, conformément à l'annexe jointe, les subventions suivantes :

- 379 500 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif et de l'aide aux équipements sportifs et de loisirs,

- 171 725 € sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de l'aide aux équipements sportifs et de loisirs ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- versement d'une avance de 70 % du montant de la subvention,

- versement du solde sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-141

sur la jeunesse et les sports : aide aux équipements sportifs et de loisirs

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB équipements jeunesse et sports de 6 500 000 € votée en 2012, un montant de 150 000 € au titre du dossier 12GEQUISPO « Aide aux équipements sportifs et de loisirs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de l'aide aux équipements sportifs et de loisirs, une subvention de 150 000 € à la ville de Caen, conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé par le comptable public ou le Maire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-142

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour un montant total de 105 700 €, les subventions suivantes :

** au titre du Fonds Régional de la Vie Associative*

- 30 000 € à la Conférence Permanente des Coordinatons Associatives,
- 11 000 € au CRAJEP Basse-Normandie,
- 9 500 € aux FRANCAS de Basse-Normandie,
- 32 000 € aux Familles Rurales Fédération Régionab,
- 21 000 € à l'URIOPSS Basse-Normandie,
- 1 200 € aux Restos du Cœur de la Manche,

** au titre du soutien aux initiatives bénévoles*

- 1 000 € à l'association « Les Auxiliaires des Aveugles » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-143

sur la jeunesse et les sports : Aide aux Grands Clubs Régionaux – Centres de Formation

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Aide aux Grands Clubs Régionaux » de 1 440 000 € votée en 2012, un montant de 110 000 € au titre du dossier 12GCLUREG « Aide aux Grands Clubs Régionaux, Centres de Formation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'Aide aux Grands Clubs Régionaux, Centres de Formation, une subvention de 110 000 € à l'USO Mondeville Basket ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-144

sur la jeunesse et les sports : aide à l'organisation d'événements sportifs

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien aux Evénements Sportifs » de 460 000 € votée en 2012, un montant de 89 200 € au titre du dossier 12GEV « Aide à l'Organisation d'Evénements Sportifs »;

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme d'Aide à l'Organisation d'Evénements Sportifs, un montant total de subventions de 89 200 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les événements suivants :

- Le Meeting international d'athlétisme GDF SUEZ de Mondeville, organisé par Athlé Organisation Mondeville Hérouville le 4 février 2012,

- Les Foulées LCL de Bayeux, organisées par le Comité d'organisation le 18 mars 2012,

- Les 10 km de la CUC, organisés par l'Association Sportive Cherbourg Athlétisme le 25 mars 2012,

- Le Grand Prix National de char à voile, organisé par le Club de voile et loisirs d'Hermanville les 17 et 18 mars 2012,

- La course cycliste Super Prestige Normand des Espoirs, organisée par l'ES Torigni Cyclisme le 25 mars 2012,

- Les phases finales de la Coupe de France de handball juniors, organisées par l'UGSEL Manche les 28, 29 et 30 mars 2012,

- Le match international France – Kazakhstan (hockey sur glace féminin), organisé par le Hockey Club de Caen le 17 février 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-145

sur la jeunesse et les sports : Politique jeunesse – Interventions liées aux missions éducatives de la Région

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933, du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 17 900 €, réparti comme suit :

- 2 700 € à l'Association des Jeunes et du Monde du Bessin - AJMB,
- 4 000 € à l'Association « Les Virevoltés » - Point Information Jeunesse de Vire,
- 1 500 € à l'Association Buzz Production,
- 1 500 € à l'Association Familles Rurales Les Franboiziks,
- 2 000 € à l'Association Radio Phénix,
- 500 € à l'Association Sportive de l'UFR STAPS de Caen,
- 600 € à l'Association Le Cadavre Exquis,
- 800 € à l'Association Générations en Mouvement,
- 900 € à l'Association Citron d'Or,
- 500 € à l'Association Be Like Productions,
- 400 € à l'Association Erasmus in Caen,
- 1 000 € à l'Association Jouons Ensemble,
- 1 500 € à l'Association ESAM ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour L'Événement Multiculturel, organisé par l'Association Buzz Production, le 28 mars 2012 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-146

**sur la jeunesse et les sports : Projet territorial Jeux Equestres Mondiaux 2014 –
compétitions équestres**

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Promotion des Sports Equestres » de 580 000 € votée en 2012, un montant de 316 000 € au titre du dossier 12GPSE « Aide à l'organisation d'événements équestres » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre de l'aide à l'organisation d'événements équestres, un montant total de 316 000 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité la décision de la Région pour les dossiers suivants :

- Concours Para Equestre de dressage International à Deauville du 29 mars au 1^{er} avril 2012, organisé par l'Handi Equi'Compet,

- Etape du Grand National de saut d'obstacles à Auvers du 16 au 18 mars 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-147

sur la culture : éducation artistique et culturelle

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Culture de 14 122 276 € voée en 2012, un montant de 48 000 € au titre du dossier 12FEDUCARF «Education artistique et culturelle» ;

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme «Education artistique et culturelle», un montant total de subventions de 48 000 €, réparti conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier la délibération n° 10-804 du 19 novembre 2010 en accordant à la Communauté de Communes Cœur de Nacre, la subvention de 2 386 € initialement attribuée à l'Association pour le Développement et l'Enseignement de la Musique de Douvres-la-Délivrande, pour l'acquisition d'instruments de musique ;

- d'approuver le règlement relatif à l'organisation de l'appel à projets 2012-2013 «Coopérations artistiques et pédagogiques (CAP !)», joint en annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2012-2014 pour l'éducation artistique et culturelle et le développement des publics entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Conseil Régional de Basse-Normandie, jointe en annexe 2 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-148

sur la culture : accès à la culture pour les publics empêchés

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Culture de 14 122 276 € voée en 2012, un montant de 40 000 € au titre du dossier 12FPUBLEMP « Accès à la culture pour les publics empêchés » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme «Accès à la culture pour les publics empêchés», un montant total de subventions de 40 000 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL****N° 12-149****sur la culture : développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture**

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Jean-Karl DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AESUB Culture de 14 122 276 € voée en 2012, un montant de 1 715 000 € au titre du dossier 12FRESPARF «Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» ;

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme «Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture», un montant total de subventions de 1 715 000 €, réparti conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-150

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB Culture de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 3 277 027,75 € au titre du dossier 12FCREDIFF «Création et diffusion artistiques et culturelles»,

- sur l'APSUB Culture de 2 460 000 € votée en 2012, un montant de 176 251,78 € au titre du dossier 12FCREDIFI «Création et diffusion artistiques et culturelles» ;

- d'attribuer au titre du programme «Création et diffusion artistiques et culturelles», les subventions suivantes :

** sur le chapitre 933 du Budget de la Région*

- 3 277 027,75 €, conformément aux annexes 1, 1 bis et 3 ;

** sur le chapitre 903 du Budget de la Région*

- 176 251,78 €, conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- proposition du service technique de contrôle,

- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- d'annuler les subventions suivantes, accordées par délibération n° 11-242 de la Commission Permanente du 22 avril 2011:

- 2 500 € à l'association BETAGAMA, pour le développement de carrière du groupe TBK,

- 12 937 € à l'association Centre Chorégraphique National de Caen Basse-Normandie, pour la mise en conformité du studio de répétition de la Halle aux Granges ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention triennale d'objectifs 2011-2013 conclue entre l'Etat, le Conseil Régional de Basse-Normandie, le Conseil Général de la Manche, la Ville de Saint-Lô et l'Association Ecran Sonique concernant les activités de la SMAC «Le Normandy», jointe en annexe 4 ;

- la convention de développement culturel 2012 entre la Région Basse-Normandie et la Ville de L'Aigle, jointe en annexe 5 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-151

sur la culture - aménagement du territoire : aide à l'organisation de colloques programmés dans la saison du Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur :

- l'AESUB Culture de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 18 000 € au titre du dossier 12FCREDIFF « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- l'AESUB - 5USPLA / Études et Information Géographique Aménagement du Territoire de 250 000 € votée en 2012, un montant de 5 000 € au titre du dossier 12UETUDESF « Études et Information Géographique » ;

• d'attribuer, à l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy les subventions suivantes :

** sur le chapitre 933 du Budget de la Région*

- 18 000 € au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles » pour l'aide à l'organisation des colloques programmés dans la saison du Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle, conformément à l'annexe 1,

** sur le chapitre 935 du Budget de la Région*

- 5 000 € au titre du programme « Études et Information Géographique » pour l'organisation du colloque « Le renouveau des jardins : des clés pour un monde plus durable ? » ;

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°3 à la convention-cadre de partenariat 2011-2014 entre la Région et l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy joint en annexe 2 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-152

sur la culture : coopération entre les deux Régions normandes

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Culture de 14 122 276 € voée en 2012, un montant de 268 500 € au titre du dossier 12FCOPBHNF «Coopération entre les deux Régions normandes» ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme «Coopération entre les deux Régions normandes», un montant total de subventions de 268 500 € réparti conformément à l'annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-153

sur la culture : animation des territoires

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Culture de 14 122 276 € voée en 2012, un montant de 309 715 € au titre du dossier 12FANIMTER «Animation des territoires» ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme «Animation des territoires», un montant total de subventions de 309 715 € réparti conformément à l'annexe 1 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers relatifs à l'Office Départemental de la Culture de l'Orne, la SAEM de Gestion du Centre International de Deauville, l'Association Diagonale et l'Association Théâtre du Champ Exquis ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention biennale 2012-2013 entre la Région Basse-Normandie, les Départements de la Manche et du Calvados, la Ville de Saint-Lô et l'Association Polyfolia, jointe en annexe 2 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-154

sur la culture : valorisation et sauvegarde du patrimoine

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Culture de 14 122 276 € voée en 2012, un montant de 20 000 € au titre du dossier 12FVALPATF «Valorisation et sauvegarde du patrimoine» ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme «Valorisation et sauvegarde du patrimoine», une subvention de 20 000 € à l'Association Régionale pour la Diffusion de l'Image (ARDI) conformément à l'annexe jointe ;
- de modifier la délibération n° 09-902 du 20 novembre 2009 pour le dossier de la Communauté de Communes Val es Dunes pour la restauration de la Tour de Valmeray à Airan, en retenant la dépense subventionnable pour un montant HT de 20 763,19 € au lieu de 24 832,78 € ; le montant de la subvention restant inchangé ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-155

sur l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel : valorisation et sauvegarde du patrimoine culturel

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation et sauvegarde du patrimoine », une subvention de 490 000 € répartie conformément à l'annexe 1 jointe ;
- • d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-156

sur les affaires européennes et les relations internationales

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Jean-Karl DESCHAMPS ne prenant pas part au vote concernant le dossier relatif à la Ligue de l'Enseignement de la Manche,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subvention de 154 869 € réparti comme suit :

- 10 000 € au CID (Centre International de Deauville) pour l'organisation de la journée France Japon le 9 mars,

- 3 500 € au Bayard Argentan Badminton (Club de Badminton d'Argentan) pour l'accueil de jeunes badistes du club de badminton de Xiamen en Basse-Normandie,

- 55 000 € au Club Chine pour la mise en œuvre du plan d'action de coopération de la Région avec la Province du Fujian, conformément à la convention jointe en annexe 1,

- 3 000 € à SENOIS pour l'envoi de 3 jeunes en SVE (Service Volontaire Européen) : Julie Marais- Juliana Gosset - Anne-Christelle Roulle,

- 1 000 € à la MJC de Vire pour l'envoi d'un jeune en SVE (Service Volontaire Européen) : Danny Leplanois ;

- 1 500 € au Judo Club de Valognes pour l'envoi de 24 jeunes et leurs six accompagnateurs au Japon du 10 au 21 avril 2012,

- 5 000 € à AVRIL pour un échange de jeunes PEJA-EUROMED du 4 au 18 juillet 2012,

- 5 000 € à d'Ecouves Verte pour la formation des acteurs de la Jeunesse au montage de projets européens PEJA du 12 au 19 mars 2012,

- 900 € à Elodie Reboursière pour un projet de mobilité individuelle vers l'Argentine du 1^{er} mars au 31 août 2012,

- 900 € à Mathilde Coppari pour un projet de mobilité individuelle vers le Pérou du 1^{er} février 2012 au 31 janvier 2013,

- 5 000 € à la ligue d'enseignement de la Manche pour une formation PEJA Euromed d'animateurs volontaires internationaux du 17 au 26 février 2012,

- 3 000 € au Club Loisirs de Tourlaville pour un échange de jeunes européens du 16 au 29 juillet 2012,

- 30 000 € au CRIJ (Centre Régional Information Jeunesse) de Basse-Normandie au titre de son activité Europe Direct 2012, conformément à la convention jointe en annexe 2,

- 18 294 € au Centre Régional Information Jeunesse de Basse-Normandie au titre de la Bourse Jeunes Europe 2012,

- 12 000 € à la Maison de l'Europe au titre de son activité 2012,

- 775 € au Mouvement Européen de Basse-Normandie pour une manifestation sur la construction européenne qui se tiendra le 30 mars 2012 à Deauville.

- d'autoriser :

→ la prise en charge aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement, de restauration, des personnes suivantes faisant partie de la délégation du Hordaland présente en Région du 25 au 30 mars 2012 :

- Charlotte Lillefjaere- Tertnaes, responsable service international, Comté du Hordaland,
- Ingelin Valderhaug, professeur filière sanitaire et sociale, Slåtthaug videregående skole,
- Thora Stendal, coordinateur international, Slåtthaug videregående skole,
- Siri Kartevold, professeur de français, Olsvikåsen videregående skole,
- Torill Hølleland, coordinateur international, Olsvikåsen videregående skole,
- Rolf Einar Eriksen, chef de la section théâtre, Fyllingsdalen videregående skole,
- Linn Svardal Gunnerød, coordinateur international, Fyllingsdalen videregående skole,
- Berit Roksvag, responsable du service éducation, Comté du Hordaland,
- Unn Fauskanger, directrice Lycée de Voss,

→ la prise en charge aux frais réels des dépenses de transport, de restauration, des personnes faisant partie de la délégation du Manitoba présente en région en mars 2012 :

- Lezle Dunn, Director, Federal-Provincial Relations,
- Silvester Komlodi, Senior analyst, Federal-Provincial and International Relations,
- Lee Anne Murphy, Executive Director, Manitoba Agri-Health Research Network Inc (MAHRN),
- Etoile Stewart, Government Relations,
- Mariette Mulaire, Manager, President and CEO,
- Michel Simard, Director of International Trade,

→ la prise en charge aux frais réels des dépenses de transport, de restauration, d'hébergement, des personnes faisant partie de la délégation du département de Kyoto et de l'ambassade du Japon, présentes en région du 8 au 10 mars 2012 pour la journée France-Japon au CID de Deauville :

- son Excellence Ichiro KOMATSU, ambassadeur du Japon en France et son épouse,
- Nobuhide SHIRAMIZU, Premier secrétaire de l'ambassade du Japon,
- Tatsuhilo ONISHI, Professeur à l'université de Kyoto Sangyo,
- Takao ARAI, responsable de l'Organisation de la promotion de l'industrie audiovisuelle,
- Reiko NOGUCHI, directrice adjointe Tourisme au Département de Kyoto,
- Masachi OKABE, interprète,

→ la mise en place d'une bourse à l'idée de coopération européenne à laquelle 12 000 € des crédits de paiement existants pourraient être consacrés,

→ la prise en charge des deux billets d'avion, de train ou de navette à l'attention des gagnants américains, Gerri and Ken Kinder, au concours organisé par la Région Basse-Normandie aux Jeux Equestres Mondiaux de Lexington en 2010,

→ le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-157

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – avenants à des conventions de financement FEDER

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- les avenants à la convention de financement, sur la base du modèle joint en annexe 1 afin de porter le nombre de paiements à six pour les bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-158

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – réalisation du programme de promotion et d'accompagnement de l'installation à son compte dans l'artisanat par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région (CMAR) de Basse-Normandie pour l'année 2011

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 237 258,58 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Création reprise trans. Entreprises » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 237 258,58 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région (CMAR) de Basse-Normandie, pour la réalisation du programme de promotion et d'accompagnement de l'installation à son compte dans l'artisanat (année 2011) ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-159

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Institut Européen des Risques (IER) - « Pôle d'Intelligence Territoriale de l'Estuaire de la Seine »

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 30 141,08 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 30 141,08 € à l'Institut Européen des Risques pour le projet « Pôle d'Intelligence Territoriale de l'Estuaire de la Seine » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-160

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SARL Images ¾ - Visite Interactive et Virtuelle dans un Environnement Augmenté du château fort de Cherbourg et de ses fortifications (VIVEA)

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur :

- l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 40 089,95 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » ;

- l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199 €, votée pour 2012, un montant global de 4 910,05 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest. AP » - sous-dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » ;

• d'attribuer à la SARL Images $\frac{3}{4}$ pour le projet « Visite Interactive et Virtuelle dans un Environnement Augmenté du château fort de Cherbourg et de ses fortifications (VIVEA) » les montants suivants :

- 40 089,95 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,

- 4 910,05 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

• de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-161

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Réseau d’Epidémio-surveillance en Pathologique Equine (RESPE) - développement d’une plateforme technique d’épidémio-surveillance dédiée aux socioprofessionnels de la filière équine de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur :

- l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 49 160,12 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » ;

- l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199 €, votée pour 2012, un montant global de 839,88 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest. AP » - sous-dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » ;

• d'attribuer à l'Association RESPE pour le projet de développement d'une plateforme technique d'épidémiologie-développement dédiée aux socioprofessionnels de la filière équine de Basse-Normandie, les montants suivants :

- 49 160,12 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,

- 839,88 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

• de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-162

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Mixte du Val de Vire (SMVV) - développer une animation touristique numérique du territoire

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 30 438,84 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 30 438,84 € au Syndicat Mixte du Val de Vire pour développer une animation touristique numérique sur son territoire ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-163

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association du Pays d’Auge Expansion - mise en œuvre et animation du PER « Des producteurs aux consommateurs, le Pays d’Auge naturellement ! » (2011-2014)

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 84 880 € au titre du dossier «12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Ingénierie territoriale» ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 84 880 € à l'Association du Pays d'Auge Expansion pour la mise en œuvre et animation du PER « Des producteurs aux consommateurs, le Pays d'Auge naturellement ! » (2011-2014) ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-164

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Commune de la Lucerne d’Outremer (50) - création d’un gîte de groupe d’étape et de séjour

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199 €, votée pour 2012, un montant global de 150 000 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest. AP » - sous-dossier « Soutien programme développement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 150 000 € à la commune de la Lucerne d'Outremer pour la création d'un gîte de groupe d'étape et de séjour ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-165

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Communauté Urbaine de Cherbourg - aménagement de l'espace Titanic-Emigration dans le cadre de la réalisation de la troisième phase de la Cité de la Mer

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199 €, votée pour 2012, un montant global de 632 247,35 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest. AP » - sous-dossier « Soutien programme développement » ;
- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 632 247,35 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg pour l'aménagement de l'espace Titanic-Emigration dans le cadre de la réalisation de la troisième phase de la Cité de la Mer ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-166

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine - Film documentaire sur le Sarthon

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 11 712 € au titre du dossier «12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Biodiversité ordinaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 11 712 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine pour la réalisation d'un film documentaire sur le Sarthon ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-167

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SA HLM Plaine Normande - réhabilitation HPE de 94 logements sociaux à Touques (Résidence Reine Mathilde)

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199 €, votée pour 2012, un montant global de 235 000 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest. AP » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;
- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 235 000 € à la SA HLM Plaine Normande pour la réhabilitation HPE de 94 logements sociaux à Touques (Résidence Reine Mathilde) ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-168

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SA HLM Coutances-Granville - réhabilitation HPE de 102 logements sociaux à Montmartin-sur-Mer et Saint-Hilaire-Petitville

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199 €, votée pour 2012, un montant global de 255 000 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest. AP » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 255 000 € à la SA HLM Coutances-Granville pour la réhabilitation de 102 logements sociaux à Montmartin-sur-Mer et Saint-Hilaire-Petitville ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-169

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Communauté de communes de Villedieu les Pôles - réalisation d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire BBC - avenant

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger de 3 mois, soit jusqu'au 30 juin 2012, le délai pour la réalisation d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire BBC pour lequel une aide de 76 753,65 € a été accordée à la Communauté de Communes de Villedieu-les-Poêles par délibération n° 11-258 de la Commission Permanente du 22 avril 2011 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-170

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER
2007/2013 – SCIC les 7 Vents du Cotentin - Conseil Habitat Solidaire et Durable 2012-
2014**

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 310 990 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 310 990 € à la SCIC les 7 Vents du Cotentin pour le projet « Conseil Habitat Solidaire et Durable 2012-2014 » ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-171

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Régionale Biomasse Normandie - Conseil Habitat Solidaire et Durable 2012-2014

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 120 890 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 120 890 € à l'Association Biomasse Normandie pour le projet « Conseil Habitat Solidaire et Durable 2012-2014 » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-172

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER
2007/2013 – Centre d’Initiation aux Energies Renouvelables - Conseil Habitat Solidaire
et Durable 2012-2014**

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 107 595 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 107 595 € au Centre d'Initiation aux Energies Renouvelables pour le projet « Conseil Habitat Solidaire et Durable 2012-2014 » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-173

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Régionale Biomasse Normandie - animation d'un volet bois énergie 2012

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 55 110,92 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 55 110,92 € à l'Association Biomasse Normandie pour l'animation d'un volet bois-énergie 2012 ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-174

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER
2007/2013 – Centre Permanent d’Initiatives pour l’Environnement Vallée de l’Orne -
Atlas de Biodiversité Communaux dans le Calvados**

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 33 145,96 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Biodiversité ordinaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 33 145,96 € au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Vallée de l'Orne pour la réalisation des Atlas de Biodiversité Communaux dans le Calvados ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-175

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER
2007/2013 – Centre Permanent d’Initiatives pour l’Environnement du Cotentin - Atlas
de Biodiversité Communaux dans la Manche**

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 12 477,50 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Biodiversité ordinaire » ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 12 477,50 € au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin pour la réalisation d'Atlas de Biodiversité Communaux dans la Manche ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-176

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – CRITT CORRODYS - accompagnement du développement des entreprises par la valorisation des résultats de la recherche et le transfert de technologie en 2011

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 99 404,42 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Dynamiser outils transfert technologie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 99 404,42 € à l'Association CRITT CORRODYS pour l'accompagnement du développement des entreprises par la valorisation des résultats de la recherche et le transfert de technologie en 2011 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-177 bis

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Investissements productifs pour accroître la compétitivité du site d'Argentan de MAGNETI MARELLI MOTOPROPULSION SA (61) : modification de dates

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger de 17 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2013, le délai pour l'installation d'une nouvelle ligne de production pour lequel une aide de 1 798 000 € a été accordée à la société MAGNETI MARELLI par délibération n° 10-815 de la Commission Permanente du 19 novembre 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention joint en annexe, modifiant le calendrier de réalisation de l'opération portée par l'entreprise MAGNETI MARELLI MOTOPROPULSION SAS du 20 octobre 2008 au 31 décembre 2013,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-178

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SA Logi Pays - rénovation de 2 pavillons Haute Performance Energétique (HPE) à Luc-sur-Mer - inéligible

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la SA Logi Pays, pour la rénovation de 2 pavillons HPE à Luc-sur-Mer, au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-179

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SA Partélios Habitat - rénovation de 29 pavillons Haute Performance Energétique (HPE) à Argences - inéligible

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la SA Partélios Habitat, pour la rénovation de 29 logements HPE à Argences, au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-180

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SA Partélios Habitat - rénovation de 14 logements individuels Haute Performance Energétique (HPE) à Creully - inéligible

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la SA Partélios Habitat, pour la rénovation de 14 logements individuels HPE à Creully, au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-181

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SA Partélios Habitat - rénovation de 31 logements individuels Haute Performance Energétique (HPE) à Cuverville - inéligible

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la SA Partélios Habitat, pour la rénovation de 31 logements individuels HPE à Cuverville, au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-182

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SA Partélios Habitat - rénovation de 24 logements individuels Haute Performance Energétique (HPE) à Pont l'Evêque - inéligible

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la SA Partélios Habitat, pour la rénovation de 24 logements individuels HPE à Pont l'Evêque, au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-183

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SA Partélios Habitat - rénovation de 48 logements collectifs Haute Performance Energétique (HPE) à Lisieux - inéligible

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la SA Partélios Habitat, pour la rénovation de 48 logements collectifs HPE à Lisieux, au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-184

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SA Partélios Habitat - rénovation de 46 logements collectifs Haute Performance Energétique (HPE) à Trouville - inéligible

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la SA Partélios Habitat, pour la rénovation de 46 logements collectifs HPE à Trouville, au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-185

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SA Partélios Habitat - rénovation de 24 logements individuels Haute Performance Energétique (HPE) à Touques - inéligible

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la SA Partélios Habitat, pour la rénovation de 24 logements individuels HPE à Touques, au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-186

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SA Partélios Habitat - rénovation de 14 logements Haute Performance Energétique (HPE) à Troarn - inéligible

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la SA Partélios Habitat, pour la rénovation de 14 logements HPE à Troarn, au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 12-187

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – Avenants aux conventions FEADER axe 3, mesure 341 B2 :
régularisation**

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier, compte tenu du changement de statut juridique de l'Association du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, les délibérations suivantes :

- n° 09-106 de la Commission Permanente du 20 mars 2009 en transférant la subvention de 56 349,86 € initialement accordée à l'Association du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel au Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel ;

- n° 10-139 de la Commission Permanente du 5 mars 2010 en transférant la subvention de 45 969,89 € initialement accordée à l'Association du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel au Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel ;

- de modifier les délibérations n° 08-855 de la Commission Permanente du 21 novembre 2008 et n° 09-106 de la Commission Permanente du 20 mars 2009 pour tenir compte de l'instauration d'une nouvelle réglementation autorisant un glissement de 20 % entre les postes de dépenses par rapport au budget prévisionnel,

Les objectifs des actions et les plans de financement initiaux de ces trois dossiers restent inchangés ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel :

- . l'avenant relatif à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement : accueil des entreprises et des jeunes actifs – 2008, joint en annexe 1,

- . l'avenant relatif à l'animation de la stratégie de territoire axée sur l'accueil des entreprises et des jeunes actifs 2009, joint en annexe 2,

- avec l'Association Pays du Bessin au Virois, l'avenant relatif au Schéma des services aux publics, joint en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-188

sur les coopérations internationales et les mobilités

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB de 976 205 € « Coopération Décentralisée » votée pour 2012, les montants suivants :

- . 28 600 € sur le dossier 12YD-CD-F – Coop Déc – Divers AE,
- . 20 882,58 € sur le dossier 12YDMADA-F – Coop Déc– Madagascar,
- . 24 430 € sur le dossier 12YDMACEDO– Coop Déc – Macédoine,
- . 64 000 € sur le dossier 12YDPARTEN – Coop Dec –Partenariat Stratégique ;

- sur l'AESUB de 361 400 € « Droits de l'Homme » votée pour 2012, un montant de 29 000 € sur le dossier 12YD-DDH – Droits de l'Homme autre ;

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subvention de 157 030 € réparti comme suit :

- 7 000 € à Artères pour la valorisation du patrimoine immatériel malgache et la production de livres de mars à octobre 2012,
- 9 000 € à l'Association Socioculturelle des Elèves du Lycée Agricole Public de Coutances pour un partenariat éducatif et des échanges du 30 mars au 15 avril 2012,
- 11 000 € à la ville d'Ifs pour la coopération avec la ville de Débar en Macédoine de janvier à décembre 2012,
- 9 000 € à la ville d'Ouistreham pour la coopération avec Struga de janvier à décembre 2012,
- 4 430 € à l'ALDA pour l'atelier thématique cyberspace et droits de l'homme du 7 au 8 juin 2011,
- 23 000 € à Eau-Vie Basse-Normandie pour la coopération avec le canton de Kornaka au Niger du 1er juin 2011 au 31 mars 2012,
- 41 000 € au CITIM pour la poursuite de ses missions du 1er janvier au 31 décembre 2012,
- 1 100 € à Peuples Solidaires Saint-Lô pour la semaine de la solidarité internationale du 1er au 30 novembre 2011,
- 22 500 € à Accord Production pour le concours international d'écriture francophone « Chansons sans frontières » du 1er janvier au 31 décembre 2012,
- 5 000 € à l'IRFSS d'Alençon pour les échanges professionnels et culturels avec des écoles de santé de la ville de Koutiala au Mali du 1er janvier au 31 décembre 2012,

Diffusée le :

- 5 000 € à l'APE pour l'insertion sociale et les échanges interculturels du 1er janvier au 31 décembre 2012,
- 5 000 € à Itinérance pour l'aide humanitaire aux populations non accueillies par la CU de Cherbourg-Octeville du 1er janvier au 31 décembre 2012
- 1 500 € pour l'Association pour les Droits Fondamentaux pour le concours Jean Pictet en Afrique du Sud du 1er au 30 avril 2012
- 11 000 € pour Balkans Transit pour l'édition 2012 du printemps balkanique du 30 mars au 30 juin 2012
- 1 500 € au Comité du Souvenir Français d'Equedreville-Hainneville, groupe « Jeunes » pour la visite de Drancy et Maillé du 16 au 18 avril 2012,

• d'autoriser le règlement des montants suivants sur le chapitre 930 du budget de la Région :

- 4 500 € pour l'Association des Agences de la Démocratie Locale (AADL) pour la cotisation 2011,
- 20 000 € pour l'Organisation des Régions Unies-FOGAR (ORU-FOGAR) pour la cotisation 2012,
- 5 000 € pour l'Association Internationale des Régions Francophones (AIRF) pour la cotisation 2012 ;

• de modifier :

** l'annexe 1 à la délibération n° 11-142 de la Commission Permanente en date du 25 février 2011 comme suit :*

- le budget prévisionnel révisé est ramené à **22 847.03 €** au lieu de 40 980.00 €, le montant de la subvention accordée à la Ville de Ouistreham pour la coopération décentralisée avec la Ville de Kribi au Cameroun (soit 8 000.00 €) restant inchangé ;

** l'annexe 1 à la délibération n° 11-470 de la Commission Permanente en date du 24 juin 2011 comme suit :*

- le budget prévisionnel de l'opération relative à la maîtrise d'œuvre déléguée de la coopération entre les quatre communes de Basse-Normandie et les cinq communes du canton de Kornaka au Niger, est de **168 870.00 €** au lieu de 203 650.00 €, le montant de la subvention accordée à Eau Vive Basse-Normandie (soit 132 500.00 €) restant inchangé ;

** la délibération n° 12-60 de la Commission Permanente en date du 3 février 2012 comme suit :*

- de porter à **60 402.58 €** la subvention attribuée à TRANS-MAD'DEVELOPPEMENT, pour le portage des salaires année 2 (2012) du coordonnateur de la coopération bas-normande à Madagascar ;

- d'émettre un titre de recette d'un montant de **564.52 €** à l'encontre du Lycée Agricole de Sées (EPLEFPA d'Alençon Sées) correspondant à la différence entre l'acompte versé de 2 800 € sur une subvention de 4 000 € attribuée par délibération n° 11-142 de la Commission Permanente du 25 février 2011 et les frais engagés à hauteur de 2 235,48 € ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour les dossiers relatifs à l'ALDA, à l'AADL et à Peuples Solidaires Saint-Lô ;

- d'autoriser :

- la signature d'un avenant à la convention 2012-MADA-03 afin de modifier le montant et les nouvelles modalités de versement de la subvention attribuée à TRANSMAD pour le portage des salaires année 2 (2012) du coordonnateur de la coopération bas-normande à Madagascar,

- la prise en charge aux frais réels de l'organisation du Core Group Sécurité Alimentaire à la Région Basse-Normandie les 22 et 23 mai 2012 à savoir :

- les frais de transport (aller-retour depuis Tamatave jusqu'à Caen), d'hébergement et de restauration de M. Jules Ferdinand ROSA, coordonnateur des coopérations régionales et de M. Ralph Antonio RASALONDRAIBE, Directeur du développement régional, pour la semaine du 21 au 27 mai 2012.

- les frais de restauration à hauteur de deux repas des 35 participants, les 22 et 23 mai 2012,

- la prise en charge aux frais réels des frais de déplacement aller-retour entre Lille et Caen ainsi que les frais d'hébergement et de restauration pour sa journée de travail à la Région de M. RAKOTONIRINA Roger, Directeur Interrégional de la formation technique et professionnelle pour les Régions Atsinanana et Analanjirofo, pour la semaine du 14 au 22 avril 2012,

- la prise en charge aux frais réels des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration en France pour une période de quatre jours en mai 2012 de la délégation des responsables du tourisme en République Macédoine, soit 10 personnes de l'« Educ tour » en Normandie, dans le cadre de la coopération avec la République de Macédoine ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-189

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 900 000 € votée en 2012, un montant global de 57 078,69 € au titre du dossier «12TINGENIF » « Renforcement de l'ingénierie » répartis comme suit :

- 25 392,40 € au titre du « FACIT » ;
- 28 899,61 € au titre de « l'Ingénierie territoriale » ;
- 2 786,68 € au titre des «Etudes» ;

- d'attribuer, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

- 25 392,40 € au titre du « FACIT », conformément à l'annexe 1 ;
- 28 899,61 € au titre de « l'Ingénierie territoriale », conformément aux annexes 2 et 3 ;
- 2 786,68 € au GIE ATOUT France pour l'adhésion 2012 de la Région ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 08/12/2011 pour FRADIMMO SARL,
- 29/12/2011 pour Martine DUBOST,
- 1er janvier 2012 pour le GIE ATOUT France et l'ensemble des projets présentés en annexes 2 et 3,
- 09/01/2012 pour Joanne EPSTEIN et Denis FREZET,
- 16/01/2012 pour la SA Le Fruitier,
- 25/01/2012 pour le Relais du Mont ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-190

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Laurent BEAUVAIS ne prenant pas part au vote concernant le dossier relatif au Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs (PAPAO),

• d'affecter sur l'APSUB « Qualité dans le tourisme » de 2 250 000 €, votée pour 2012, les montants suivants :

- 36 777,01 € au titre du dossier « 12TFILIERI » « Développement des Filières Prioritaires » ventilés comme suit :
 - 29 328,01 € au titre de « Tourisme et Handicap »,
 - 7 449 € au titre du « Mémoire et parcours historiques»,
- 6 451,50 € au titre du dossier « 12TPROTERI » « Projets territoriaux »,
- 189 770 € au titre du dossier « 12TAREI » « Aides aux Entreprises » dans le cadre de l'Avance Régionale à l'Entreprise ;

• d'affecter sur l'AESUB « Qualité dans le tourisme » de 815 000 €, votée pour 2012, les montants suivants :

- 100 000 € au titre du dossier « 12TFILIERF » « Développement des Filières Prioritaires » ventilés comme suit :
 - 10 000 € au titre du « Tourisme social »,
 - 30 000 € au titre de « Mémoire et parcours historiques »,
 - 60 000 € au titre du « Tourisme de Découverte d'Entreprise »,
- 12 419,82 € au titre du dossier « 12TPROINTF » « Projets interrégionaux »,

• d'attribuer, au titre du programme « Qualité dans le tourisme » :

** sur le chapitre 909 du budget de la Région*

- 29 328,01 € au titre de « Tourisme et Handicap » conformément à l'annexe 1,
- 7 449 € au Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs pour la création d'un circuit d'interprétation de la Bataille de Normandie, sur la base d'une dépense subventionnable de 24 830 €,
- 6 451,50 € à la Communauté de Communes Isigny-Grandcamp Intercom pour l'installation des 17 panneaux « Mémoire Locale du Bessin », sur la base d'une dépense subventionnable de 21 505 €,
- un complément d'avance remboursable de 42 000 € à la SAS XP Normandie en complément de l'ARE de 200 000 € voté le 25 février 2011, sur la base d'une dépense totale de 1 302 048,64 € ;
- une avance remboursable de 147 770 € à M. et Mme LAOUENAN pour l'acquisition et la modernisation du site Le Moulin du Vey à Clécy, sur la base d'une dépense éligible de 738 853 €,

Diffusée le :

** sur le chapitre 939 du budget de la Région*

- 10 000 € à l'UNAT de Basse-Normandie pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2012, sur la base d'une dépense subventionnable de 19 000 €,
 - 30 000 € à l'Association Abbayes Normandes-Route historique, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2012, sur la base d'une dépense subventionnable de 123 330 €,
 - 60 000 € au CLIC Normand, pour la mise en œuvre du programme Tourisme de Découverte d'Entreprise 2012, sur la base d'une dépense subventionnable de 129 700 € ;
- de désaffecter :
 - ➔ sur l'APCER « Structuration Offre Qualité Tourisme Etat-Région 2007-2013 » de 600 000 € votée en 2008 un montant total de 59 279,01 € conformément au tableau de répartition en annexe 2,
 - ➔ sur l'AECER « Structuration Offre Qualité Tourisme-Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 900 000 € votée en 2008, un montant total de 8 858,33 € conformément au tableau de répartition en annexe 2,
 - de modifier la délibération de la Commission Permanente n° 08-220 du 21 mars 2008, afin de ramener la dépense subventionnable du projet de promotion de la ligne aérienne Deauville-Brighton du Comité Régional de Tourisme de Normandie de 66 000 € à 36 000 €, tout en maintenant le montant de la subvention initiale, et d'inscrire sur le chapitre 939 une dépense de 12 419,82 € ;
 - de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :
 - 25/02/2011, date du 1^{er} passage en CP, pour la SAS XP Normandie,
 - 22/12/2011 pour l'EURL Le Panoramique,
 - 01/01/2012 pour l'Association Abbayes Normandes, l'UNAT et le CLIC Normand,
 - 24/01/2012 pour Pierre et Ludivine LEDRU et pour le Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs ;
 - de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata,

- sous réserve de l'accord de la SCI Batiroc pour financer en crédit-bail 100 % de la construction du bâtiment, le versement de l'avance remboursable pour la SAS XP Normandie s'effectuera selon les modalités suivantes :
 - 50 % à la signature de la convention
 - 50 % sur présentation de factures acquittées ou récapitulatif des dépenses visé par l'expert comptable de l'entreprise, équivalent au minimum à 30 % des dépenses prévues.

- L'échéancier de remboursement, pour l'ensemble de l'avance remboursable, sera modifié comme suit :
 - 24 200 € au 01/10/2014
 - 24 200 € au 01/04/2015
 - 24 200 € au 01/10/2015
 - 24 200 € au 01/04/2016
 - 24 200 € au 01/10/2016
 - 24 200 € au 01/04/2017
 - 24 200 € au 01/10/2017
 - 24 200 € au 01/04/2018
 - 24 200 € au 01/10/2018
 - 24 200 € au 01/04/2019
 Soit 10 semestrialités constantes.

- Sous réserve de l'accord de prêt bancaire nécessaire à la finalisation du plan de financement, le versement de l'avance remboursable pour M. et Mme LAOUENAN s'effectuera selon les modalités suivantes :
 - 100% à la signature de la convention.

- Les remboursements interviendront en 10 semestrialités :
 - 14 777 € au 01/10/2013
 - 14 777 € au 01/04/2014
 - 14 777 € au 01/10/2014
 - 14 777 € au 01/04/2015
 - 14 777 € au 01/10/2015
 - 14 777 € au 01/04/2016
 - 14 777 € au 01/10/2016
 - 14 777 € au 01/04/2017
 - 14 777 € au 01/10/2017
 - 14 777 € au 01/04/2018

- d'autoriser le Président à rembourser les frais des évaluateurs Tourisme & Handicap ci-après concernant les frais de déplacements selon le barème fiscal et de restauration aux frais réels :
 - l'Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Manche,
 - l'Association des Paralysés de France du Calvados,
 - l'Association des Paralysés de France de l'Orne,
 - M. Eric Gourier,
 - M. Jérôme Foret,
 - M. Guy Eugène,
 - Mme Najoua Abt,

- Les remboursements interviendront sur présentation :
 - d'un ordre de mission établi par la Région Basse-Normandie ou l'État,
 - des factures de restauration acquittées,
 - d'une copie de la carte grise du véhicule,
 - d'un RIB.

- d'autoriser la prise en charge, dans le cadre du séminaire CYCLE WEST des frais inhérents à l'organisation du séminaire du 22 mars 2012 : restauration (accueil café et déjeuner pour l'ensemble des participants), location d'un autocar, interprétariat, frais de transport et d'hébergement des intervenants français et britanniques, documentation (pochette, reproduction de documents), dans la limite de 7 000 € ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-191

sur l'agriculture : installation et transmission agricole - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AECPER « Installation – CPER » votée en 2008, un montant de 32 000 € au titre du dossier « CP5D4310SF - Installation AE » ;

- d'affecter sur l'AESUB de 387 000 €, votée en 2012, un montant global de 56 280 € au titre du dossier « 12DAEINSTF Installation et transmission AE » ventilé comme suit :

- 56 280 € pour les autres actions en faveur de l'installation AE ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- 56 280 € à l'ADEAR du Calvados, pour son programme d'actions 2012, en faveur du développement d'une agriculture de proximité en Basse-Normandie, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 56 280 € TTC,

- un montant total de subventions de 29 354,97 € à divers bénéficiaires, au titre des contrats de parrainage, réparti conformément au tableau joint en annexe 1 ; ces crédits étant prélevés sur la dotation de 60 000 € attribuée à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour la prise en charge des contrats de parrainage pour l'année 2012 ;

- d'annuler la subvention de 32 000 € attribuée par délibération n°08-714 du 19 septembre 2008 à l'Association du Pays du Bessin au Virois, pour son projet territorial d'encouragement à une agriculture durable ; le bénéficiaire n'ayant pas retourné les pièces justificatives de réalisation technique et financière du projet dûment signés et de demander au bénéficiaire, le reversement de l'avance perçue d'un montant de 16 000 € ;

- de modifier la délibération n° 09-64 de la Commission Permanente du 6 février 2009 afin :

- de transférer la subvention de 17 850 € initialement attribuée à l'Association du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, pour son projet territorial de valorisation et de renforcement des dispositifs d'installation des agriculteurs, au Syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, à la suite d'un changement de statut juridique ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec les bénéficiaires, les contrats de transmission et l'avenant au contrat de transmission, joints en annexe 2 ;

- avec le syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, l'avenant n° 1 à la convention n° 2009-AGRI-24, jointe en annexe 3,

- avec l'ADEAR 14, la convention n°2012-AGRI-09, jointe en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-192

**sur l'agriculture : réduction des coûts de production et autonomie des exploitations -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Réduction des charges et autonomie » de 227 000 €, votée en 2012, un montant de 11 921 € au titre du dossier «12DAECHARG Réduction charges et autonomie AE» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du Chèque Conseil agricole, un montant total de 11 921 € aux différents bénéficiaires répartis conformément à l'annexe 2. Les aides sont attribuées sur la base du montant subventionnable plafonné à 1 000 €, et des taux d'aide indiqués dans cette même annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation du compte-rendu technique de la prestation et sur présentation des factures certifiées acquittées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural de Basse-Normandie (FRCIVAM), l'avenant n° 1 à la convention n° 2010-AGRI-20, joint en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-193

sur l'agriculture : réduction des coûts de production et autonomie des exploitations - investissement

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APHCPER « Investissements collectifs » de 750 000 € votée en 2012, un montant de 300 000 € au titre du dossier «12DAPCUMA Investissements CUMA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 300 000 € à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), au titre de l'aide aux investissements collectifs CUMA, pour la prise en charge des dossiers 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP, du dispositif « Investissements collectifs CUMA », joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-194

sur l'agriculture : filières végétales - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Cidricole de Basse-Normandie (ARDEC) et l'IRQUA Normandie :

- . l'avenant à la convention n° 2011-AGRI-186, joint en annexe 1,
- . l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-AGRI-188, joint en annexe 7,

- avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, l'avenant n° 1 à la convention n° 2010-AGRI-15, joint en annexe 2,

- avec l'Association Professionsbois, l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-AGRI-14, joint en annexe 3,

- avec l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Cidricole de Basse-Normandie (ARDEC) et l'Interprofession des Appellations d'Origine Cidricole (IDAC), l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-AGRI-185, joint en annexe 4,

- avec l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Cidricole de Basse-Normandie (ARDEC) :

- . l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-AGRI-184, joint en annexe 5,
- . l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-AGRI-187, joint en annexe 6,

- avec le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie (CRPFN) :

- . l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-AGRI-47, joint en annexe 8,
- . l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-AGRI-48, joint en annexe 9,
- . l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-AGRI-49, joint en annexe 10,

tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-195

sur l'agriculture : filières végétales - investissement

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Reboisement Forestier » de 150 000 € votée en 2012, un montant de 75 000 € au titre du dossier « Reboisement des peuplements pauvres » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 75 000 € à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), pour la prise en charge des dossiers 2012, d'aide au reboisement de peuplements forestiers pauvres ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Agence de Services et de Paiement, la convention 2012 de gestion en paiement associé du dispositif 122 B, jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-196

sur l'agriculture : filières animales - investissement

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'APCPER « Appui aux filières » de 1 351 000 € votée en 2008, un montant global de 90 009,09 € au titre du dossier « CP5D4220SI appui aux filières AP » ;

- d'affecter :

- sur l'APCPER « Appui aux filières » de 1 351 000 € votée en 2008, un montant global de 81 012,84 € au titre du dossier « CP5D4220SI appui aux filières AP » ventilé comme suit :

- . 35 651,26 € pour l'élevage bovin-ovin AP,
- . 45 361,58 € pour la Filière porcine AP ;

- sur l'APCPER « PMBE » de 4 708 512 € votée en 2008 et modifiée en 2011, un montant de 290 000 € au titre du dossier « CP5D4110SI PMBE AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 290 000 € à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), pour la prise en charge des dossiers 2011 pour le PMBE,

** au titre des filières bovine et ovine*

- 35 651,26 € à divers bénéficiaires, au titre des filières bovine et ovine, pour les dossiers d'investissements sanitaire et amélioration des conditions de travail en filières bovine et ovine, conformément aux montants d'aide individuelle présentés dans le tableau joint en annexe 1,

** au titre de la filière porcine*

- 45 361,58 € à divers bénéficiaires, pour les dossiers d'investissements d'amélioration de l'environnement en filière porcine, conformément aux montants d'aide individuelles présentés dans le tableau joint en annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers de petits investissements d'amélioration en élevage :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe 1,
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-197

sur l'agriculture : filière équine CPER et HCPER – développement économique

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 72 700 € au Réseau d'Epidémiosurveillance en Pathologies Equines (RESPE), pour la réalisation de son programme d'actions 2012-2014, sur la base d'une dépense éligible de 725 833 € TTC ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Réseau d'Epidémiosurveillance en Pathologie Equine, la convention 2012-AGRI-5, jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-198

sur l'agriculture : filière équine HCPER – recherche et innovation

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filière équine hors CPER » de 555 000 € votée en 2012, un montant global de 88 707 € au titre du dossier « 12DAECHEVF - Filière équine AE », ventilé comme suit :

- 88 707 € pour « innovation et recherche AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget la Région, les subventions suivantes :

- 35 000 € à l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), pour la réalisation du projet « Amélioration du diagnostic et du développement d'un modèle infectieux pour la métrite contagieuse équine », sur la base d'une dépense éligible de 35 000 € HT,

- 13 200 € à la Clinique équine de la Madelaine, pour la réalisation du projet TIC², sur la base d'une dépense éligible de 66 000 € HT,

- 40 507 € au CNRS (Centre National de Recherche Scientifique), pour la réalisation du projet TIC², sur la base d'une dépense éligible de 84 263 € HT;

- d'acheter, auprès de la SAFER, 7 ha de la parcelle ZI 36 à Goustranville, pour un montant de 394 556 € (un acompte de 89 338,90 € ayant déjà été versé) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le projet TIC² ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Anses, la convention 2012-AGRI-6, jointe en annexe 1,

- avec la Clinique équine de la Madelaine, la convention 2012-AGRI-7, jointe en annexe 2,

- avec le CNRS, la convention 2012-AGRI-8, jointe en annexe 3,

- avec l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, l'avenant n° 1 à la convention 2011-AGRI-258, joint en annexe 4,

- avec la SAFER, la promesse unilatérale d'achat jointe en annexe 5, ainsi que l'acte authentique de vente,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-199

sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Qualité hors CPER » de 440 000 € votée en 2012, un montant global de 37 961,88 € au titre du dossier «12DAEQUAVF Qualité AE » ventilé comme suit :

- 37 961,88 € pour « Agriculture Biologique AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de 37 961,88 € réparti conformément à la liste des bénéficiaires jointe en annexe 1, correspondant à leur aide à la certification biologique, sur la base des dépenses éligibles, des taux et plafonds indiqués ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-200

sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions – investissement – investissements nécessaires à une démarche qualité

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer dans le cadre de l'enveloppe globale de 1 050 000 € (700 000 € d'enveloppe CPER et 350 000 € d'enveloppe HCPER) attribuée à l'ASP lors des Commissions Permanentes des 24 juin et 25 novembre 2011, au titre de la prise en charge des dossiers 2011 d'investissement nécessaire à une démarche de qualité 2011 :

- une subvention de 15 000 € à la SCL de la Baie,
- une subvention complémentaire de 1 200 € au GAECpolder Saint Michel ;

- d'autoriser l'ASP à verser :

- d'une part, à la SCL de la Baie, une subvention de 15 000 € sur la dotation 2011 HCPER qui lui a été attribuée,

- d'autre part, au GAEC polder Saint Michel, une subvention complémentaire de 1 200 € sur la dotation 2011 HCPER qui lui a été attribuée,

- enfin, sur ces dossiers la contrepartie FEADER, mesure 121C5, pour un montant total de 16 200 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de subvention accordée,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région et du FEADER sera réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDE

- - - - -

DELIBERATION

N° 12-201

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

**sur l'agriculture : aides aux investissements agroalimentaires et
transformation fermière CPER - investissement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'APCPER « Aides aux investissements IAA et transformation AP » de 8 808 156 € votée en 2008, un montant de 1 117 334,30 € au titre du dossier « CP5D420SI Aides aux investissements IAA et transformation AP » ;

- d'affecter sur l'APHCPER « Transformation fermière » de 250 000 € votée en 2012, un montant de 250 000 € au titre du dossier « 12DAPTRAN - Transformation fermière » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant de 250 000 € à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), pour la prise en charge des dossiers 2012, d'aides aux investissements de transformation à la ferme ;

- d'approuver le 2^{ème} appel à candidatures 2012, pour le soutien aux investissements de transformation à la ferme (mesure 121 C4 du FEADER), joint en annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'ASP, l'avenant n° 4 à la convention relative à la gestion en paiement associé du dispositif « Investissements de transformation à la ferme » (121 C4), joint en annexe 1,

- avec la SARL WILLIAM and JAMES, l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-AGRI-183, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-202

**sur l'agriculture : actions partenariales et novatrices au service des professionnels -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural de l'Orne (ADEAR de l'Orne), l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-AGRI-254, joint en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-203

sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions – fonctionnement – Association Prim'Holstein de la Manche

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Prim'Holstein de la Manche, l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-AGRI-104, joint en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-204

**sur les ressources marines : filière pêche – fonctionnement – Promotion Qualité
Valorisation**

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filière Pêche Hors CPER » de 290 000 € votée en 2012 un montant global de 2 476 € au titre du dossier « 12PECHEF-Filière Pêche HCPER AE », sous-dossier « Promotion, qualité et valorisation des produits de la pêche AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 2 476 € à l'Association Collectif Emeraude Cotentin pour la mise en œuvre d'une plaquette informative sur la pêche, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 11 255,76 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Collectif Emeraude Cotentin, la convention 2012-PCM-3, jointe en annexe 1,

- avec le Comité Régional des Pêche Maritimes et des Elevages Maris de Basse-Normandie, l'avenant n° 1 à la convention 2010-P-2 relatif à une prolongation du délai de réalisation des actions jusqu'au 31 décembre 2011, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-205

sur les ressources marines : filière pêche - Investissement

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un montant global de 11 264,24 € au titre du dossier « CP5P4510SI-Filière Pêche CPER AP » ventilé comme suit :

- 8 614,56 € pour « Aide aux investissements à bord des navires de pêche AP »,
- 2 649,68 € pour « Aide à l'installation des jeunes pêcheurs AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 08-625 du 11 juillet 2008, les subventions suivantes :

- 8 614,56 € répartis entre deux bénéficiaires, au titre des investissements à bord des navires de pêche, répartis conformément à l'annexe 1,

- 2 649,68 € à un bénéficiaire, au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

* Investissement à bord des navires de pêche

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables,
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs et d'avis de conformité du centre de sécurité des navires,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata,

* Installation des jeunes pêcheurs

- la totalité de la subvention sera versée en une fois, sur production de l'acte d'acquisition du navire,
- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata,

- d'annuler à la demande de deux bénéficiaires, les subventions décrites à l'annexe 3 ;

- d'émettre un titre de recettes global de 53 437,78 € au titre du remboursement de l'avance remboursable et de la subvention, au prorata temporis à l'encontre de M. Stéphane ANDRE et d'ARCOPORT (19 930,59 € d'avance remboursable et 21 981,79 € de subvention pour M. Stéphane ANDRE et 5 480,41 € d'avance remboursable et 6 044,99 € de subvention pour l'ARCOPORT), dans le cadre du naufrage du navire « FABRICE DANIEL » et de résilier la convention du 6 septembre 2005 entre le CEBANOR, M. Stéphane ANDRE et l'ARCOPORT ;

Diffusée le :

- d'annuler le titre de recettes n° 2622 du bordereau 863 de 45 000 € émis le 22 décembre 2011 à l'encontre de la CAPAM (Coopérative d'Armement des Pêcheurs Artisans de la Manche), dans le cadre de sa restructuration afin de proposer un nouvel échéancier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Coopérative d'Armement des Pêcheurs Artisans de la Manche, l'avenant n°1 à la convention, joint en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-206

sur les ressources marines : filière cultures marines - Fonctionnement

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER « Filière Cultures Marines CPER » de 427 000 €, votée en 2008, un montant de 61 000 € au titre du dossier « CP5PROJECM-Appui aux projets de la filière Cultures Marines AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 61 000 € au Comité Régional de la Conchyliculture Normandie – Mer du Nord, pour son programme d'actions 2012, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 191 700 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie – Mer du Nord

- . l'avenant n° 1 à la convention 2011-P-36 portant sur une prolongation du délai de réalisation des actions jusqu'au 30 mars 2012, joint en annexe 1,
- . la convention 2012-PCM-04 portant sur le programme d'actions 2012, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-207

sur les ressources marines : filière cultures marines – Investissement

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Filière Cultures Marines HCPER » de 320 000 € votée en 2012, un montant global de 11 810,67 € au titre du dossier « 11PCULMI-Filière Cultures Marines HCPER AP » pour « les investissements productifs dans l'activité de mareyage AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des investissements productifs en faveur de la modernisation du mareyage, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 09-74 du 6 février 2009, une subvention complémentaire de 11 810,67 € à la SAS EDB MAREE MONDEVILLE, pour la modernisation de l'outil de production de l'entreprise, sur la base d'une dépense éligible prévisionnelle de 78 787,80 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 15 % et des montants subventionnables indiqués en annexe 1,
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SAS EDB MAREE MONDEVILLE, l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-P-45, joint en annexe 1,

- avec l'EARL L'HUITRIERE DU NORDET, l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-P-46, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-208

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles : évolution de la carte des formations professionnelles initiales, rentrée 2012

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'inscrire au Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP), l'évolution de la carte des formations 2012 par la voie de l'apprentissage conformément aux annexes I et II jointes ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-209

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AECPER « Accompagner les mutations économiques » de 10 900 000 € votée pour 2008, un montant de 555 000 € au titre du dossier CP5J321 « Informer, orienter, comp.emplois et métiers »,

- sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 871 000 € votée pour 2012, un montant total de 343 416,67 €, réparti comme suit :

- . 20 616,67 € au titre du dossier 12JPBP pour le financement du Partenariat,
- . 15 000 € au titre du dossier 12JPOUTILS pour le financement des Outils PRDFP,
- . 300 000 € au titre du dossier 12JPPRC pour le financement du réseau d'Information conseil en VAE,
- . 7 800 € sur le dossier 12JPVAE pour le financement de la VAE ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre du Contrat de Projets Etat/Région (CPER) :*

- 555 000 € à l'ERREFOM ;

** au titre du partenariat :*

- 14 254,23 € à l'Association ALFAH, pour l'animation de la PRFPH,
- 6 362,44 € à l'Association ALFAH, pour les actions de formation ;

** au titre de la VAE :*

- 7 800 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe 1 ;

** au titre des outils du PRDFP :*

- 15 000 € à l'ERREFOM ;

- d'ajuster les clés de répartition dans le cadre de la Charte Qualité Emploi Formation (CQEF) Industrie agroalimentaire comme précisé dans l'annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'action avec l'AGEFIPH pour le versement d'une subvention à la Région tel que défini à l'annexe 2,

Diffusée le :

- le dossier de demande de subvention FSE pour le réseau Ambassadeurs, métiers, formation, VAE, tel que défini en annexe 4, dont le coût total est de 82 912,92 €, dont 49 747,75 € demandé au FSE et 33 165,17 € sur le budget de la Région,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-210

sur la formation tout au long de la vie : apprentissage

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le montant maximal de la subvention de fonctionnement des CFA au titre de 2012, conformément à l'annexe 1 ;

- d'affecter sur l'AESUB « Fonctionnement des CFA » d'un montant de 36 051 800 € votée pour 2012, un montant de 15 084 047,21 €, réparti ainsi :

- 12 076 980 € au titre du dossier 12JBCFA « Aide au fonctionnement des CFA », sous-dossier 12JBCFAHC « Aide au fonctionnement des CFA HORS COM »,

- 2 976 458,71 € au titre du dossier 12JAIDEAPP « Aide aux apprentis » réparti comme suit :

- 2 937 256 € sur le sous dossier 12JTHRCOM « Aides aux apprentis Trans Héb Rest COM »,

- 39 202,71 € sur le sous dossier 12JFSACOM « Fonds social apprentis COM »,

- 30 608,50 € au titre du dossier 12JCFAPEDA « CFA – Aide pédagogique » réparti ainsi :

- 30 608,50 € sur le sous dossier 12JPUBDCOM «Accompagnement public en difficulté » au titre du COM ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre du fonctionnement des CFA*

- 12 076 980 €, pour la deuxième avance, conformément à l'annexe 2,

** au titre de l'aide au transport, hébergement et restauration des apprentis :*

- 2 937 256 € conformément à l'annexe 3 ;

** au titre du Fonds social apprentis,*

- 39 202,71 € conformément à l'annexe 4 ;

** au titre de « l'Accompagnement public en difficulté », pour le financement de l'aide aux jeunes handicapés :*

- 3 450 € au groupement Interconsulaire de la Manche (FIM-CFA),

- 1 900 € au CFA annexé à l'EPLEFPA de Coutances,

- 463,50 € au CFA annexé à l'EPLEFPA Le Robillard,

- 19 830 € au CFA annexé à l'EPLEFPA de Vire,

- 4 500 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Caen Honfleur Lisieux (ICEP) ;

**au titre de « l'Accompagnement public en difficulté », pour le financement des bilans cognitifs :*

- 465 € au CFA annexé à l'EPLEFPA de Vire,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-211

sur la formation tout au long de la vie : investissements

- - - - -

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Aide à l'investissement dans les CFA » de 8 700 000 € votée pour 2012, un montant de 47 474,80 €, au titre du dossier 12JINVT réparti ainsi :

- 2 070 € au titre du sous-dossier 12JINVBTP « investissements pédagogiques CFA Bâtiment Travaux Publics »,

- 10 052,80 € au titre du sous-dossier 11JINVMET « investissements pédagogiques CFA Métiers »,

- 21 000 € au titre du sous-dossier 12JINVCOM « investissements pédagogiques CFA Commerce »,

- 14 352 € au titre du sous-dossier 11JINVDIV « investissements pédagogiques CFA Autres » ;

• d'attribuer sur le chapitre 901 sur le Budget de la Région, les subventions suivantes, conformément à l'annexe jointe :

- 2 070 € à l'Association régionale BTP CFA Basse Normandie pour le BTP CFA Calvados,

- 2 852,80 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région – section du Calvados pour le CIFAC,

- 7 200 € à l'Association de gestion 3 IFA pour le 3 IFA,

- 21 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Caen Honfleur Lisieux pour l'ICEP-CFA,

- 14 352 € à l'AFT IFTIM pour le CFA Transport et Logistique ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-212

sur la formation tout au long de la vie : animation territoriale

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE MO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, un montant de 14 100,11 € au titre du dossier 12JELANS « Espaces locaux d'activités novatrices » ;

- d'affecter sur l'AE MO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, un montant total de 783 288,81 € ventilé comme suit :

- 616 351,81 € au titre du dossier 12JELANS « Espaces locaux d'activités novatrices »,

- 166 937 € au titre du dossier 12JRESO « Réseau d'accueil » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

- 616 351,81 € au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices (ELAN's), conformément au tableau joint en annexe 1 et réparti comme suit :

- . 34 952,40 € à l'INFREP de Cherbourg,
- . 47 800 € au GRETA du Calvados,
- . 21 889 € à l'Etape,
- . 39 224,41 € au GRETA des Estuaires,
- . 37 500 € à Vis-à-Vis,
- . 35 279 € à l'Institut Nautique de Normandie,
- . 37 107 € au GRETA du Calvados,
- . 25 416 € à l'Etape,
- . 37 800 € au CEMEA,
- . 36 411 € au GRETA Sud Normandie,
- . 43 785 € au GRETA du Calvados,
- . 21 000 € à VIA FORMATION,
- . 42 042 € à l'IRFA Normandie Maine (Mortagne),
- . 42 042 € à l'IRFA Normandie Maine (L'Aigle),
- . 42 042 € à l'IRFA Normandie Maine (Saint-Denis-sur-Sarthon),
- . 42 042 € à l'IRFA Normandie Maine (Alençon),
- . 30 020 € à l'UFCV Alençon,

- 166 937 € au titre du Réseau d'accueil répartis comme suit :

- . 51 336 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin,
- . 115 601 € à Pôle Emploi ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- de modifier la délibération n° 12-79 de la Commission Permanente du 3 février 2012 comme suit :

- de ramener à **36 299,89 €** au lieu de 50 400 €, le montant de la subvention attribuée au GRETA des Estuaires à Coutances, pour le financement d'un ELAN's « Agir pour un monde solidaire : migrations d'hier, d'aujourd'hui et demain », en raison de la prise en charge d'une partie des coûts pédagogiques par le FSE ;

Diffusée le :

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Pôle Emploi :

- . la convention annuelle de coopération, jointe en annexe 3,
- . la convention 2012 de financement d'actions de formation professionnelle, jointe en annexe 4,

- avec la MEF du Cotentin, la convention relative à la mobilisation et l'adaptation de l'offre de formation professionnelle du Cotentin pour accompagner les mutations économiques et répondre aux nouveaux besoins de compétences sur le bassin d'emploi de Cherbourg PAOF, jointe en annexe 5,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-213

sur la formation tout au long de la vie : actions pré-qualifiantes et qualifiantes en faveur des demandeurs d'emploi

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Mobilité internationale » de 30 000 € votée pour 2012, un montant total de 24 200 € au titre du dossier 12JBMOBI « Mobilité Internationale »,

- sur l'AESUB « Formation professionnelle continue » de 5 800 000 € votée pour 2012, un montant total de 490 343,28 €, ventilé comme suit :

- . 40 343,28 € au titre du dossier 12JFINDIV « Financements individuels de formation »,

- . 450 000 € au titre du dossier 12JPFG « Programmede formation générale »,

- sur l'AE MO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, un montant total de 119 590 € réparti comme suit :

- . 79 590 € au titre du dossier 12JPRQACC « Ingénierie Qualifiant »,

- . 40 000 € au titre du dossier 12JPRQA « Programme Qualifiant – actions annuelles » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 40 000 € à l'ACTEA, au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes,

- 40 343,28 € au titre des financements individuels, conformément à l'annexe 1,

- 450 000 € au CNAM, au titre du programme de formation générale,

- 24 200 € au titre de la mobilité internationale, conformément à l'annexe 3 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 2, 4 et 5, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-214

sur la formation tout au long de la vie : une formation, un emploi

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AEMO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, un montant global de 3 704,40 € au titre du dossier 12JFOREM « Une formation – un emploi » ;

- d'affecter sur l'AEMO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 €, votée pour 2012, un montant total de 5 859 € au titre du dossier 12JFOREM « Une formation un emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme de formation « une formation – un emploi », une subvention de 5 859 € répartie conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser, au titre des actions – valorisation chèque-formation, conformément au tableau joint en annexe 2 :

- l'AFPA, à engager la formation individualisée sur les crédits du Chèque Formation, pour répondre à la demande de 3 entreprises bas-normandes pour le recrutement de 3 demandeurs d'emploi,

- l'AFPA et l'AIFCC, à engager la formation individualisée sur les crédits du Chèque Formation, pour répondre à la demande de EURO CRM à Lisieux, pour le recrutement de 30 demandeurs d'emploi,

- l'AFPA, en engager la formation individualisée sur les crédits du Chèque Formation, pour répondre à la demande de Tuyauteurs Entreprise BOCCARD, pour le recrutement de 7 demandeurs d'emploi ;

- de modifier, au titre des actions individuelles, l'annexe 1 jointe à la délibération n° 11-951 de la Commission Permanente du 16 décembre 2011, en annulant le financement d'une action de formation au BEPECASER à CAMPUS FORMATION ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 3, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-215

sur la formation tout au long de la vie : dépenses spécifiques FSE

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de programmer l'intervention du FSE, dans le cadre de la subvention globale à hauteur de 18 400 € sur le dispositif « Microprojets » pour le projet « Pot de terre » de l'Association Prodicoop ;

- d'affecter sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 038 000 € votée pour 2012, un montant de 18 400 € au titre du dossier 12JMPFSE « Microprojets associatifs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Microprojets associatifs », une subvention de 18 400 € à l'Association Prodicoop, pour le projet « Pot de terre », dont la réalisation est prévue du 9 janvier au 30 septembre 2012 (date limite d'éligibilité des dépenses allant jusqu'au 31 décembre 2014), représentant 80 % du coût du projet établi à 23 000 € ;

- d'approuver la demande de l'Association Institut de Recherche et de Lutte Contre la Pauvreté (IRLCP) visant à prolonger la date de réalisation du projet « Atelier de réparation en électroménager » jusqu'au 31 juillet 2012, et de prendre acte de son changement de nom qui devient « Deuxième vie, deuxième chance » ;

- d'ajuster le plan de financement de l'opération « les Copeaux dans la noirceur » portée par l'Association « Chauffer dans la noirceur » au niveau des réalisations, avec un coût total réalisé qui s'élève à 24 767,17 €, financé par le FSE pour 16 658,52 €, par l'Etat (contrat unique d'insertion) pour 1 088,15 €, et par des recettes de l'activité pour 7 020,50 € ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de l'opération pour les structures porteuses de microprojets FSE, entre la date de dépôt de la demande de subvention FSE et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente, du fait des délais dus à la demande de complément d'information,

- de valider la liste des actions financées par le FSE dans le cadre des programmes régionaux de formation professionnelle, conformément aux annexes 1 et 2 :

- annexe 1 : programme régional certifiant / Chèque Formation 2012 (n°Présage 32569), c'est-à-dire sur les actions de formation relevant du millésime 2012 :
 - marchés unitaires issus de l'appel public à concurrence Programme régional certifiant 2012,
 - bons de commande des actions démarrant entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012 des marchés pluriannuels issus de l'appel public à concurrence Programme régional certifiant 2012,
 - bons de commande des actions démarrant entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012 des marchés pluriannuels issus de l'appel public à concurrence Chèque formation 2010.
- annexe 2 : programmation de Formation de Base 2012 (n°Présage 32828), c'est-à-dire sur les actions de formation relevant du millésime 2012 :
 - bons de commande des actions démarrant entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012 des marchés pluriannuels issus de l'appel public à concurrence Programme de formation de base 2009, prolongé d'un an conformément à la Commission d'appel d'offres du 13 octobre 2011.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention partenariale pour le projet Building European Environmental and Maritime Skills dans le cadre du programme de coopération transfrontalière INTERREG IV A France (Manche – Angleterre 2007-2013), à hauteur de 118 637 € maximum, pour la durée du projet allant de juin 2011 à septembre 2014, conformément à l'annexe 3 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-216

sur la formation tout au long de la vie : accompagner les mutations économiques

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 10 900 000 € votée dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, un montant total de 155 572,50 € au titre du dossier CP5J311ENT « Accompagner les entreprises-Création/Reprise » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Accompagnement des mutations économiques », les subventions suivantes :

- 120 000 € à l'ARACT de Basse-Normandie,

- 2 667,50 € à Renault Trucks,

- 29 245 € à Peugeot Citroën Automobiles,

- 3 660 € à l'ACGB ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-217

sur la formation tout au long de la vie : marchés de la formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AEMO « Formation des demandeurs d'emplois » de 51 394 000 € votée pour 2012, un montant de 144 182,50 € au titre du dossier 12JESP « Esp'OIR » ;

- d'affecter sur l'AEMO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, les montants suivants :

- 474 965,28 € au titre du sous-dossier 12JPRQA « Programme Qualifiant – actions annuelles »,

- 6 791 143,12 € au titre du sous-dossier 12JPRQPLUR « Programme Qualifiant – actions pluriannuelles » ;

- d'approuver le montant des crédits FSE dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013, à hauteur de 1 681 184,10 € au titre de la mesure 221 « Actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes », conformément à l'annexe 1 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'ASP, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques de formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-218

sur la formation tout au long de la vie : emploi et formation dans les entreprises et les associations

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 038 000 € votée pour 2012, un montant total de 325 540,42 € réparti comme suit :

* pour le programme « Formation des emplois tremplins et des contrats aidés »

- 2 345,42 € au titre du sous-dossier 12JAFCA « Formation des contrats aidés »,

* pour le programme « Aide au reclassement »

- 1 300 € au titre du sous-dossier 12JRECLA « Reclassement »,

- 9 030 € au titre du sous-dossier 12JCTPCRCP « Salariés en CTP CRP »,

* pour le programme « Formation des actifs »

- 218 175 € au titre du sous-dossier 12JCRTE « Création-Reprise-Transmission d'Entreprises »,

- 20 790 € au titre du sous-dossier 12JGE « Groupement d'employeurs »,

- 73 900 €, au titre du sous-dossier 12JSFSAL « Formation des actifs » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre du programme « Formation des emplois tremplins et des contrats aidés »

- 2 345,42 € répartis conformément à l'annexe 1,

* au titre du programme « Aide au reclassement »

- 1 300 € à l'Association des ex-salariés de Moulneux,

- 9 030 € au titre du dispositif des salariés licenciés, conformément à l'annexe 2 et répartis comme suit :

. 3 157 € à Cadware Systems,

. 2 197 € au Greta des Estuaires,

. 1 041 € au CREFOP,

. 2 635 € à l'AIFCC Insertion,

* au titre du programme « Formation des actifs »

- 45 735 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI),

- 28 000 € à l'Association AFIP,

- 144 440 € au CDFI,

- 30 900 € à SAS EDB Marée (LEQUERTIER),

- 20 790 € au Groupement d'Employeurs du Cotentin,

- 9 000 € au GIP FCIP de l'Académie de Caen,

- 34 000 € à la MEFAC ;

- d'imputer la somme de 2 907 € concernant des actions de formation pour les salariés licenciés économiques réalisées par des centres AFPA de Basse-Normandie sur les marchés attribués pour 2012 à l'AFPA ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 3, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-219

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel » de 15 050 802 €, votée en 2012, les montants suivants :

- 76 000 € au titre du dossier 12CCREAENI « Soutien à la création d'entreprises »,
- 806 000 € au titre du dossier 12CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel »,
- 6 271,30 € au titre du dossier 12CBASSINI « Bassins en difficulté » ;

- sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel » de 3 884 558 €, votée en 2012, les montants suivants :

- 37 000 € au titre du dossier 12CCREAENF « Soutien à la création d'entreprises »,
- 27 000 € au titre du dossier 12CTRANSMF « Soutien à la transmission d'entreprise »,
- 508 626 € au titre du dossier 12CEXPORF « Soutien à l'export »,
- 70 000 € au titre du dossier 12CIE « Intelligence économique » ;

• d'attribuer :

** sur le chapitre 909 du budget de la Région*

- 76 000 € pour 2 bénéficiaires au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1 jointe,
- 806 000 € en avance remboursable pour 3 bénéficiaires au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2,
- 6 271,30 € à la Société LOUVEL pour son projet sur la zone artisanale « Les terriers » au SAP dans le Pays d'Auge Ornaïs ;

** sur le chapitre 939 du budget de la Région*

- 17 000 € à l'Association Normandie Pionnières au titre de son développement et de sa montée en puissance,
- 27 000 € au Réseau Entreprendre en Basse-Normandie pour assurer la gestion des dossiers de demande d'aide,
- 278 626 € à 4 bénéficiaires, au titre de l'APPEX Cdlectif 1, conformément à l'annexe 3,
- 230 000 € à UBIFRANCE au titre de son plan d'action 2012 dans le cadre de la convention de partenariat entre l'Etat/Région/UBIFRANCE/CRCI de Basse-Normandie (CCI International Normandie) en date du 23 septembre 2010 ;

Diffusée le :

• de modifier le modèle de convention ARE adopté par délibération n° 11-621 de la Commission Permanente du 23 septembre 2011 (annexe 1) et de remplacer l'article VII de ladite convention par les éléments suivants :

ARTICLE VII - MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE L'AVANCE REMBOURSABLE

Le Bénéficiaire s'engage à rembourser l'avance selon l'échéancier et montants correspondants suivant :

<i>Date remboursement</i>	€
<i>Date remboursement</i>	€
<i>Date remboursement</i>	€
<i>(date de clôture de la convention)</i>		
TOTAL		€

Le remboursement de l'avance pourra intervenir par chèque, par virement ou par prélèvement automatique.

L'annulation de l'avance sera prononcée et un titre de recette sera émis, pour le montant du capital restant dû, dans les cas suivants :

- l'arrêt d'activité du Bénéficiaire pour quelque motif que ce soit (cessation volontaire, cession, ...),
- le transfert de l'activité hors région Basse-Normandie,
- la radiation du Registre du Commerce ou du Répertoire des Métiers,
- dès la première échéance impayée,
- la réalisation partielle ou absence de réalisation du programme aidé tel que défini à l'article II de la présente convention,
- l'absence de transmission des éléments d'information définis à l'article IX.

En cas de procédure collective, la Région pourra effectuer une déclaration de créance visant au remboursement anticipé des sommes avancées.

• de se prononcer favorablement, au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur le prêt des entreprises répertoriées en annexe 4 ;

• d'accorder les reports d'échéances de remboursement des ARE, conformément à l'annexe 2 Bis, aux sociétés suivantes :

- SAS SOGAL à Saint-Martin-de-Bienfaite (14) pour l'ARE accordée par délibération n°10-750 de la Commission Permanente du 19 novembre 2010,
- SA LAMICHENE à Cerise (61) pour l'ARE accordée par délibération n°09-108 de la Commission Permanente du 20 mars 2009 ;

• d'accorder les prorogations suivantes pour les programmes APPEX votés par délibération n°11-73 de la Commission Permanente du 24 juin 2011 pour les sociétés et dans les conditions suivantes :

- SA BISCUITERIE DE L'ABBAYE jusqu'au 30 juin 2012,
- SARL AXEOS jusqu'au 18 juillet 2012 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-220

sur le développement économique : économie sociale et solidaire

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Economie sociale et solidaire » de 1 200 000 €, votée en 2012, les montants suivants :

- 130 000 € au titre du dossier 12CHAMPESS « Structuration du champ de l'économie sociale et solidaire AE », pour « Soutien aux acteurs de l'ESS F »,

- 10 000 € au titre du dossier 12CHAMPESS « Structuration du champ de l'économie sociale et solidaire AE », pour « Soutien ressources COMM ESS F »

- 2 000 € au titre du dossier 12CENTRSOF « Aides aux entreprises sociales AE », pour « Dépenses spécifiques ESS F »,

- sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel » de 15 050 802 €, votée en 2012, un montant de 70 000 € au titre du dossier 12CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel » ;

- d'attribuer :

** sur le chapitre 939 du Budget de la Région*

- une subvention maximale de 130 000 € à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Basse-Normandie plafonnée à 41 % des ressources du budget annuel 2012 hors action DLA-C2RA en Basse-Normandie et en Haute-Normandie, pour son action 2012 en Basse-Normandie, au titre du soutien de la Région à la structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire,

- une subvention maximale de 10 000 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), pour mener l'expérimentation d'une « base de données des initiatives solidaires »,

- une subvention maximale de 2 000 € à Madame Gaëlle VALLEE, chef de file du groupe porteur du projet accompagnée par l'AFIP Normandie dans le cadre de l'appel à projets « ensemble, nos idées deviennent projets », au titre du financement des dépenses spécifiques dans le cadre des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » votées le 17 décembre 2010,

** sur le chapitre 909 sur le Budget de la Région*

- une avance remboursable à taux nul de 70 000 € à l'Association TRAJECTIO, TRAVAILLER EN NORMANDIE, afin de l'aider à passer le cap difficile de 2012, conformément à l'annexe jointe ;

- de procéder aux versements des subventions, au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme ;

Diffusée le :

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-221

sur la recherche : Fonds Régional de Recherche et d'Innovation

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter

- sur l'APSUB Fonds Régional de Recherche et d'Innovation de 2 790 108 € votée en 2012, un montant de 4 412 € au titre du dossier 12RPIOSEOI soutien à la recherche privée,

- sur l'AESUB Fonds régional de recherche et d'innovation de 10 118 105 € votée en 2012 les dossiers suivants :

- 9 047 € au titre du dossier 12REURINTF cofinancement de projets européens et collaborations internationales,

- 4 321 € au titre du dossier 12RDIFFUF soutien à la diffusion de la culture scientifique et valorisation des recherches,

- 239 588 € au titre du dossier 12RPIOSEOF soutien à la recherche privée,

- 66 300 € au titre du dossier 12RINCUBF soutien à l'incubation et à la pré-incubation ;

- sur l'AESUB Formation dans les entreprises et les associations de 2 038 000 € votée en 2012, un montant de 6 900 € au titre du dossier 12JCRTE Création Reprise Transmission d'entreprises ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 909 « action économique »*

- 4 412 € à la SAS FACTEM, pour son projet d'innovation, conformément à l'annexe 3 jointe,

** sur le chapitre 939 « action économique »*

- 5 587 € au CNRS pour couvrir les frais de voyage en avion (AR Paris – Boston) de 5 chercheurs du CRISMAT qui participent aux « Gordon Research Conferences »,

- 3 460 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour couvrir une partie des dépenses effectuées pour constituer le réseau SVETA au titre du PCRD,

- 2 400 € au Centre Français du Littoral pour l'organisation du colloque conformément à l'annexe 1,

- 1 921 € à 3 établissements, pour le soutien aux déplacements des lycéens vers des manifestations de culture scientifique, conformément à l'annexe 2 jointe,

- 79 588 € à 4 entreprises, pour leurs projets d'innovation, conformément à l'annexe 3 jointe,

- 160 000 € à OSEO au titre du financement du recrutement de nouveaux cadres ou de compétences techniques en 2012,

- 66 300 € à NORMANDIE INCUBATION pour les projets incubés conformément à l'annexe 4 jointe ;

* sur le chapitre 931 « Formation dans les entreprises et les associations »

- 6 900 € à NORMANDIE INCUBATION au titre de la « Formation dans les entreprises et les associations » pour le programme « formation des actifs », conformément à l'annexe 4 jointe ;

- d'effectuer le remboursement sur présentation de factures et au vu de la délibération aux Lycées figurant en annexe 2 jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses de l'Université de Caen Basse-Normandie pour le dépôt du projet SVETA, au titre du PCRD, au 1^{er} décembre 2011 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides, accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-222

sur la recherche et innovation : contrat de projets Etat – Région 2007-2013

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter, conformément au tableau joint en annexe 1 :

- sur l'APCPEP Fonds de Recherche et d'Innovation-Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 de 13 344 269 € votée en 2008 et modifiée en 2010 et 2011 un montant total de 3 837,58 €,

- sur l'AECPEP Fonds de Recherche et d'Innovation-Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 de 5 084 781 € votée en 2008 et modifiée en 2010 et 2011, un montant total de 6 002,61 € ;

- d'affecter, conformément au tableau joint en annexe 2 :

- sur l'APCPEP Fonds de Recherche et d'Innovation-Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 de 13 344 269 € votée en 2008 et modifiée en 2010 et 2011 les dossiers suivants :

- 223 000 € au titre du dossier CP5R1211SI Projet CYCERON,
- 8 500 € au titre du dossier CP5R1213SI Pôle Filière équine,
- 217 000 € au titre du dossier CP5R1214SI Projet Pôle Prairie,
- 364 800 € au titre du dossier CP5R1231SI Projet SPIRAL 2,

- sur l'AECPEP Fonds de Recherche et d'Innovation-Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 de 5 084 781 € votée en 2008 et modifiée en 2010 et 2011 les dossiers suivants :

- 124 000 € au titre du dossier CP5R1212SF Projet CORE,
- 7 251 € au titre du dossier CP5R1215SF GR²TC,
- 88 000 € au titre du dossier CP5R1221SF ProjetSTIC,
- 53 900 € au titre du dossier CP5R1222SF ProjetMRSH,
- 80 000 € au titre du dossier CP5R1234SF ProjetMatériaux ;

- d'attribuer, conformément au tableau joint en annexe 2, les subventions suivantes :

** sur le chapitre 909 « action économique »*

- au GIP Cyceron

- 223 000 € pour le projet R25_p1 Cyceron,

- à l'Université de Caen Basse-Normandie

- 8 500 € pour le projet R25_p3 Filière équine,
- 217 000 € pour le projet R25_p4 Pôle Prairie,

- au GANIL

- 364 800 € pour le projet R25_p9 SPIRAL 2 ;

Diffusée le :

* sur le chapitre 939 « action économique »

- à l'Université de Caen Basse-Normandie

- 7 251 € pour le projet R25_p5 GR²TC,
- 88 000 € pour le projet R25_p6 STIC,
- 53 900 € pour le projet R25_p7 MRSH,

- au CHU de Caen

- 124 000 € pour le projet R25_p2 ICORE,

- à l'ENSICAEN

- 80 000 € pour le projet R25_p12 Matériaux ;

• de modifier les délibérations suivantes :

- n° 11-853 de la Commission Permanente du 25 novembre 2011, en prenant en compte, pour le projet R25_p6, plusieurs contrats de travail, sur le projet « Chemioinformatique »,

- n° 11-389 de la Commission Permanente du 1er juin 2011, en prenant en compte, pour le projet R25_p6, un 2ème contrat de travail, sur le projet « Environnements d'annotation et d'expérimentation sur corpus » ;

• d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit,

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-223

sur la représentation du Conseil Régional au sein du comité de ligne Caen-Rennes

Réunion du VENDREDI 30 MARS 2012

Réunie le vendredi 30 mars 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Alain TOURRET), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• de procéder aux modifications suivantes sur la désignation des représentants du Conseil Régional effectuées au sein du comité de ligne Caen-Rennes :

Présidente du Comité :	M. DUFOUR, <i>en remplacement de Mme HEURGUIER</i>
Suppléant du Président :	M. DESCHAMPS, <i>en remplacement de M. DUFOUR</i>
Membre :	Mme NOUVEL, <i>en remplacement de M. DESCHAMPS</i>
Membre :	Mme HEURGUIER, <i>en remplacement de Mme NOUVEL</i>

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR